

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
7<sup>e</sup> Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984  
(12<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mardi 10 Juillet 1984.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Discussion et vote sur une motion de censure (p. 4118).  
M. Alain Madelin.

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL SAPIN

- MM. Mercieca,  
Couve de Murville, Joxe,  
Forni, Alphanléry.

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

- M. Forni.  
M. Mauroy, Premier ministre.  
Clôture de la discussion générale.

Rappels au règlement (p. 4136).

- MM. Toubon, le président, Joxe.

Explications de vote (p. 4137).

- MM. Hamel,  
Sueur,  
Emmanuel Aubert,  
M<sup>me</sup> Jacquaint.

PRÉSIDENTE DE M. JEAN NATIEZ

Scrutin public à la tribune.

*Suspension et reprise de la séance (p. 4142).*

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. — Entreprises de presse (p. 4142).

A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en deuxième lecture, le projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement, modifié par les amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

3. — Statut de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4143).

4. — Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat (p. 4143).

5. — Date de la prochaine séance (p. 4143).

## PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

## DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Gaudin et Labbé et 106 membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement, modifié par les amendements n° 1 et 2 adoptés par l'Assemblée nationale, par les amendements n° 3 à 74, 419 et 420, 75 à 88, 89 et le sous-amendement n° 421, les amendements n° 90, 422, 92 et 93.

Ce texte a été publié en annexe au compte rendu de la séance du jeudi 5 juillet 1984.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du vendredi 6 juillet 1984.

La parole est à M. Alain Madelin, premier orateur inscrit.

**M. Alain Madelin.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, lorsque le deuxième personnage de l'Etat — je veux parler du président du Sénat — demande audience au Président de la République, c'est qu'il se passe quelque chose de grave. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Ce qui est grave — et c'est ce qui nous réunit aujourd'hui — ce sont deux lois, la loi sur la presse et la loi sur l'enseignement, deux lois qui touchent à une liberté publique fondamentale, deux lois que vous entendez voir adoptées définitivement dans les meilleurs délais...

**M. Pierre Jagoret.** C'est parti !

**M. Alain Madelin.** ... deux lois qui se heurtent à l'hostilité profonde du pays, deux lois qui se heurtent aussi, c'est vrai, à la résistance déterminée de l'opposition à l'Assemblée nationale et, fait nouveau, aujourd'hui, au Sénat. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent huit signatures suivantes :

MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Aimé Kergueris, Francisque Perrut, Marcel Bigéard, Albert Brochard, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, François Léotard, Gilbert Gantier, Jean-Marie Caro, Jean Brocard, Jean Desanlis, Emmanuel Hamel, Charles Fèvre, Jacques Blanc, Maurice Dousset, François d'Aubert, Charles Millon, Pascal Clément, Jean Proriot, Alain Mayoud, Pierre Micaut, Edmond Alphandéry, Jean Briane, Alain Madelin, Georges Delfosse, Jacques Dominati, Loïc Bouvard, Roger Lestas, Adrien Durand, Adrien Zeller, Francis Geng, Raymond Marcellin, Jean-Pierre Soisson, Jean Rigaud, Jean-Paul Fuchs, Emile Koehl, Henri Laudouin, Jacques Fouchier, Georges Mesmin, Charles Deprez, René Itaby, Philippe Mestre, Jacques Barrot, Paul Pernin, Henri Bayard, Jean-Marie Daillet, Germain Gengenwin, François d'Harcourt, Michel d'Ornano, Bernard Stasi, Mme Louise Moreau, MM. Claude Birraux, Raymond Barre, Jean Bégault, Yves Sautier, Marcel Esdras, Jean Falala, Jacques Chirac, Bernard Pons, Lucien Richard, Camille Petit, Roland Vuillaume, Jean Foyer, Marc Lauriot, Jacques Godfrain, Roger Corréze, Henri de Gastines, Jacques Chaban-Delmas, Emmanuel Aubert, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Robert-André Vivien, Michel Barnier, Maurice Couve de Murville, Gabriel Kasperit, Mme Hélène Missoffe, MM. Michel Noir, Pierre Mauger, Antoine Gissinger, Georges Tranchant, Jean-Louis Masson, Pierre-Charles Krieg, Didier Julia, Michel Inchauspé, Claude-Gérard Marcus, Michel Cointat, Pierre-Bernard Cousté, Daniel Goulet, Charles Miossec, Jean Tiberi, Christian Bergelin, Etienne Pinte, Bruno Bourg-Broc, Michel Périgard, Jacques Baumel, Georges Gorse, Olivier Guichard, Pierre Messmer, Jean-Charles Cavailh, Xavier Deniau, Michel Debré, Tutaha Salmon, Jean-Paul Charié, Philippe Séguin, Pierre Gascher, Pierre Bas, Yves Lancien, Pierre de Benouville.

Alors se pose — et je comprends que l'on s'interroge — le problème d'une crise dans le fonctionnement de nos institutions. (*Oh ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Tout le monde s'accorde pourtant à reconnaître la sagesse du Sénat et la modération qui a été la sienne depuis mai-juin 1981.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Et qui n'est pas la vôtre !

**M. Alain Madelin.** Mais, sur ces lois qui touchent aux libertés de la presse et de l'enseignement, le Sénat souhaitait faire son travail, sans précipitation. Il souhaitait voir ses propositions prises en considération par notre Assemblée ou, pour le moins, examinées selon les procédures réglementaires. Quoi de plus normal ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** Ce qui est grave pour nos institutions, c'est d'avoir répondu au président du Sénat qu'en tout état de cause il ne sera tenu aucun compte du travail déjà effectué par les sénateurs en ce qui concerne la loi sur la presse...

**M. Francisque Perrut.** C'est effectivement scandaleux !

**M. Alain Madelin.** ... et que l'on ne tiendra pas davantage compte du travail qu'ils pourraient demain effectuer en ce qui concerne la loi sur l'enseignement, afin d'atténuer les atteintes aux libertés qu'elle comporte. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Francisque Perrut.** C'est tout à fait inadmissible !

**M. Alain Madelin.** La résistance de l'opposition au sein de cette assemblée, vous avez cherché à la caricaturer, à la censurer, à la traiter dédaigneusement — selon l'expression de M. Mauroy — de « quarteron de trois trublions ». (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés socialistes.** C'est la vérité !

**M. Alain Madelin.** Le Sénat est-il, lui aussi, hostile à vos projets ? Vous le taxez de folie. Vous l'accusez, à son tour, de mettre en péril la légalité républicaine et vous allez même, ce qui est plus grave, jusqu'à contester sa représentativité.

**M. Robert Cabé.** C'est faux !

**M. Alain Madelin.** Ce faisant, vous ne faites qu'aggraver une crise que vous devriez au contraire vous efforcer d'éviter.

**M. Robert Cabé.** C'est vous qui la souhaitez !

**M. Alain Madelin.** Car, à la crise de confiance, telle qu'elle s'est manifestée le 17 et le 24 juin dernier, risque de succéder une crise institutionnelle, que, seule, votre attitude aura provoquée. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Robert Cabé.** Vous plaisantez !

**M. Alain Madelin.** Et ce n'est pas la procédure du 49-3, à laquelle répond cette motion de censure, qui y changera grand-chose. Il nous faut, dites-vous, monsieur le Premier ministre, mettre fin à une résistance parlementaire sans précédent. En réalité, cette résistance parlementaire a des précédents en France et à l'étranger. Je ne citerai ici que Benjamin Constant, grande figure de la pensée libérale, qui, lorsqu'il était député, proposait déjà, face à d'autres lois scélérates sur la presse, d'utiliser toutes les armes de la procédure, y compris la grève du Parlement. Pour notre part, nous ne faisons que la grève du zèle. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Quel aveu !

**M. Alain Madelin.** Mais ce qui est sans précédent sous la V<sup>e</sup> République, ce sont ces lois dont l'une porte atteinte à la liberté de l'enseignement et l'autre à la liberté de la presse. (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés socialistes. C'est faux !

M. Alain Billon. Il n'y croit même pas !

M. Alain Madelin. Vous pouvez certes tenter, maladroitement, d'ameuter l'opinion sur ce que vous prétendez être un dévoiement de l'institution parlementaire...

Un député socialiste. C'est vous qui l'ameutez !

M. Alain Madelin. ... mais l'histoire ne retiendra qu'une chose : en 1984 les socialistes ont tenté de faire voter deux lois qui portaient atteinte aux libertés. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes. Ridicule !

M. Alain Madelin. D'ailleurs, notre action, à nous, se situe tout entière dans le cadre du règlement de l'Assemblée nationale. Nous en usons, certes, avec zèle. (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.) Mais vous, vous situez votre action — ce qui est plus grave — hors du règlement de l'Assemblée nationale. Car — il faut que les Français le sachent — la loi sur la liberté de l'enseignement, dès le départ, et la loi sur la liberté de la presse, en deuxième lecture, n'auront été, ni l'une ni l'autre, examinées selon les procédures normales en commission. Autrement dit, ce sont ceux qui ne respectent pas le règlement qui viennent accuser l'opposition de respecter de trop près ce même règlement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

De plus, dans un cas comme dans l'autre, le débat public aura été esquivé, escamoté, écourté, au moyen de la procédure de l'article 49-3 de la Constitution. Et ne venez pas prétendre que vous utilisez cette procédure malgré vous, contraints et forcés par l'opposition ! Souvenez-vous : lorsque nous discutons ici le projet de loi sur la liberté de l'enseignement, en première lecture...

M. Jean-Claude Gaudin. On n'en a guère discuté !

M. Alain Madelin. ... cette même procédure avait été annoncée. Il s'agissait, disait-on alors, d'éviter la surenchère du parti socialiste. Ce n'était qu'un mensonge, un mensonge de plus, car le Gouvernement a accepté les amendements extrémistes de sa majorité et le 49-3 n'a eu pour effet que d'empêcher la discussion publique normale devant notre assemblée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)

Autrement dit, vous détournez une procédure qui servait hier à régler les conflits au sein de la majorité pour en faire le moyen d'étouffer les critiques de l'opposition.

Certes, il s'agit d'une procédure constitutionnelle. Juridiquement, monsieur le Premier ministre, vous avez le pouvoir de faire adopter ainsi vos projets, mais vous n'en avez pas le droit quand il s'agit de tels textes, car ceux-ci sont injustes. Ce ne sont pas des projets comme les autres. Et c'est la raison pour laquelle ils justifient cette résistance parlementaire de l'opposition. Car ils portent atteinte aux libertés...

Plusieurs députés socialistes. C'est faux !

M. Alain Madelin. ... et je vais le démontrer.

Le projet de loi sur la presse d'abord. Ce texte ne mérite d'ailleurs même pas le nom de loi car ce n'est qu'un règlement de comptes par majorité parlementaire interposée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Charles Miossec. Exactement !

M. Alain Madelin. Il est fait contre un groupe, contre un homme, contre l'opposition. Et personne n'est dupe en France et à l'étranger. Après avoir usé de tous les moyens de pression pour atteindre ce groupe de presse, après l'échec de ces pressions, vous avez choisi de mettre la loi au service de vos objectifs partisans.

Votre objectif, le seul objectif de ce texte, c'est de démanteler d'ici aux prochaines élections législatives un groupe de presse d'opposition qui symbolise la liberté de critique qui vous agace tant. Un tel projet est, en réalité, une honte pour la démocratie !

M. Pascal Clément. C'est vrai !

M. Alain Madelin. Faut-il vous rappeler, monsieur le Premier ministre, que cette loi, qui portera votre nom, donnait à une commission administrative politisée des pouvoirs d'inquisition exorbitants du droit commun, comme le pouvoir de perquisitionner de nuit, sans mandat, sans témoin, sans procès-verbal, au siège d'une entreprise de presse, d'un parti ou d'un syndicat ?

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Alain Madelin. Avec persévérance, nous avons dénoncé ces dispositions. La majorité a d'abord nié. Puis, devant le scandale, elle a fléchi et l'opposition a fini par l'emporter. Ce qui prouve l'utilité de notre obstination. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Quant à la loi sur l'enseignement, je n'aurai pas besoin de dix questions pour prouver qu'elle porte atteinte aux libertés. Une seule suffira.

Qui peut nier que votre service public, unifié et laïque ferait disparaître les conditions d'une réelle liberté de choix pour les parents ?

Didier Chouet. Nous !

M. Alain Madelin. Or cette loi est-elle, oui ou non, la première étape de ce service public unifié et laïque ?

Oui ou non ?

M. Jean-Claude Gaudin. Pas de réponse !

M. Alain Madelin. M. Mauroy, M. Laignel et bien d'autres ont déjà répondu à cette question. La réponse est oui ! (Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert Cabé. Vous faites les questions et les réponses !

M. Alain Madelin. Dès lors, la démonstration est faite : cette première loi constitue bien la première atteinte à la liberté de l'enseignement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

D'ailleurs, sur le fond, vous restez hostile à la liberté de l'enseignement. En voulez-vous une nouvelle preuve ? Le 14 mars dernier, au Parlement européen de Strasbourg, dans un scrutin par appel nominal, une résolution sur la liberté de l'enseignement dans la Communauté européenne a été adoptée.

Aucun représentant de la majorité présidentielle n'a voté cette résolution. (Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mieux encore, vous avez voté contre ! Alors, ne venez plus dire que les Français n'ont pas très bien compris quelles étaient vos intentions. Ils l'ont très bien compris, et ils vous l'ont déjà montré. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Robert Cabé. Vous vous faites plaisir !

M. Alain Madelin. D'ailleurs, lorsque vous jouez ainsi les incompris, vous me faites penser à ces touristes perdus qui constataient que les rues des villes qu'ils arpentaient ne correspondaient pas au plan qu'ils ont entre les mains, et qui, au lieu d'en conclure que leur carte est mauvaise, en déduiraient que ce sont les rues qui « désobéissent » au plan.

Nous avons entendu de même accuser à cette tribune une prétendue « société civile de droite » de se révolter contre vos plans.

Ne comprendrez-vous pas enfin que ce sont vos lois qui agresse la société civile tout entière et ses libertés ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Notez, que je crois, monsieur le Premier ministre, à une certaine bonne foi dans votre étonnement naïf devant le rejet massif de l'opinion.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** C'est étonnant de votre part !

**M. Alain Madelin.** Il est vrai que, sur la presse comme sur l'enseignement, vous avez beaucoup changé.

Vous parliez autrefois de nationaliser l'ensemble des journaux ; c'était d'ailleurs la proposition de Léon Blum. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Lorsque vous étiez dans l'opposition, vous vous proposiez d'exproprier...

**M. Robert Cabé.** Où allez-vous chercher tout ça ?

**M. Alain Madelin.** Si vous connaissiez un peu l'histoire du parti socialiste *(rires et exclamations sur les mêmes bancs)* vous vous souviendriez de cet éditorial célèbre du quotidien *Le Populaire*, dans lequel Léon Blum prévoyait la nationalisation de la presse. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Si vous connaissiez vos textes, vous vous rappelleriez que, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous proposiez d'exproprier sans indemnité ce groupe de presse sur lequel vous vous acharnez aujourd'hui.

Et il n'y a pas si longtemps, monsieur Fillioud, vous proposiez encore d'imposer à la presse un statut de service public.

Quant à l'enseignement, vous disiez autrefois : « Plus un sou pour l'école privée ! Le programme commun prévoyait la nationalisation, dès la première législature, de l'ensemble des établissements privés.

Vous avez, c'est vrai, changé de méthode et, surtout, vous avez accordé un sursis à l'exécution. Aujourd'hui, vous nous dites : « Regardez comme nous avons changé ! Pour nous juger équitablement, considérez le point de départ de nos propositions ! »

Il est vrai qu'à plusieurs reprises vos engagements, comme le franc, ont été dévalués. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)* Mais dire que ces lois auraient pu être pires n'est pas une excuse !

**M. Didier Chouat.** Que c'est mauvais !

**M. Alain Madelin.** Car les Français sont exigeants en matière de liberté. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

J'en viens au fond. Je vais vous expliquer pourquoi vous n'avez pas le droit de faire voter ces lois même si vous en avez encore le pouvoir.

**M. Guy Bêche.** Ne portez pas atteinte à notre liberté !

**M. Alain Madelin.** D'abord, vous n'en avez pas le droit parce qu'il s'agit de textes rejetés par l'opinion. Vous avez certes obtenu la majorité en mai et juin 1981.

**M. Robert Cabé.** C'est ça qui vous gêne !

**M. Alain Madelin.** Cette majorité est légitime. *(Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes)* et elle est le moyen nécessaire au fonctionnement de l'Etat. *(Très bien ! sur les mêmes bancs.)* Mais elle doit écouter et s'adapter en permanence. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Car ce qui gouverne en réalité, dans une démocratie libérale, n'est qu'en apparence la majorité. Ce qui gouverne, c'est à la fois la volonté exprimée par une majorité au pouvoir et le consensus de la plus large part de la minorité.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est cela, l'esprit des lois de Montesquieu !

**M. Alain Madelin.** Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne des lois qui réforment en profondeur notre société ou qui touchent à nos libertés publiques.

**M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** Une loi sur la presse, une loi sur l'enseignement ne peuvent être des lois de règlement de comptes, des lois de revanche.

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est pourtant le cas !

**M. Alain Madelin.** Elles doivent être des lois sercines qui recueillent l'assentiment d'une large majorité de l'opinion.

**M. Robert Cabé.** Et la loi Guermeur ?

**M. Alain Madelin.** Elles doivent obtenir le consensus de nos deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat. Rien ne vous y oblige, c'est vrai, mais tel est l'esprit des lois dans une démocratie libérale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. Guy Ducoloné.** M. Madelin n'est pas Montesquieu !

**M. Alain Madelin.** Or, cet accord de l'opinion publique, vous ne l'avez pas. Vous ne l'avez jamais eu sur votre projet socialiste. Et si, par hasard, vous l'aviez un jour obtenu, vous l'avez assurément perdu.

Je sais bien que vous prétendez qu'en vous élisant en mai et juin 1981, les Français vous ont confié de façon irréversible le soin de réaliser une à une les cent-dix propositions du candidat Mitterrand. C'est faux !

Le porte-parole du groupe socialiste ne disait-il pas vendredi à cette même tribune, pour justifier son refus, ou sa peur, de consulter l'opinion publique par voie de référendum : « Une campagne électorale ne serait pas la meilleure façon de faire connaître au peuple le projet Savary ! »

Autrement dit, vous prétendez à la fois que la campagne électorale de 1981 a permis de faire comprendre aux Français la totalité de vos cent dix propositions, qu'ils vous ont donné un blanc-seing pour les réaliser, et qu'ils seraient aujourd'hui incapables au travers d'une campagne électorale, de comprendre une seule de ces propositions ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. Francis Geng.** Imparable !

**M. Alain Madelin.** Il faut être plus sérieux.

Notez que, là encore, je comprends que vous soyez décontenancé, monsieur le Premier ministre. D'un côté on vous reproche de ne pas remplir vos engagements. Faut-il les rappeler ? Créer un million d'emplois pour les jeunes dès la première année ; faire reculer le chômage ; limiter les impôts et les prélèvements obligatoires, ce qui prend un certain sel alors qu'on invente une nouvelle taxe de 22 centimes sur l'essence. Monsieur le Premier ministre, vous connaissez aussi bien que moi la liste de vos promesses non tenues.

Mais de l'autre côté, on vous reproche de trop bien tenir vos promesses, comme celles sur la presse ou celles sur l'enseignement.

En réalité, les Français espéraient que vous tiendriez vos promesses économiques et sociales. Ils espéraient aussi que vous oublierez vos promesses idéologiques. Ils se sont trompés, ou, plus exactement, vous les avez trompés ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)*

C'est la raison pour laquelle le 17 juin, dans les urnes, et le 24 juin, à la Bastille, ils ont montré qu'ils rejetaient votre politique et, surtout, ces lois qui portent atteinte aux libertés.

**M. Charles Miossec.** En bloc !

**M. Alain Madelin.** Pouvons-nous pour autant contester votre légitimité ? Non ! *(Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)* Quelle qu'ait été l'ampleur de votre échec électoral du 17 juin dernier, quelle que soit l'ampleur de l'hostilité de l'opinion à vos réformes, nous ne mettons pas en cause votre légitimité. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Robert Cabé.** Etes-vous d'accord, monsieur Labbé ?

**M. Alain Madelin.** Vous pouvez continuer à gérer tant bien que mal, et, hélas ! plutôt mal que bien, notre pays...

**M. Robert Cabé.** M. Labbé n'est pas d'accord !

**M. Alain Madelin.** ... mais vous ne pouvez plus entreprendre des retournes décisives qui tendent à transformer notre société en société socialiste et faire voter des lois qui touchent à nos libertés publiques fondamentales sans avoir vérifié que tel est bien le mandat que vous donne le pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Cette vérification peut se faire par la voie du référendum. C'est ce que nous avons proposé pour votre loi sur l'enseignement. Vous l'avez refusé.

Elle peut se faire aussi par la dissolution de l'Assemblée nationale. La réponse ne nous appartient pas : elle appartient au chef de l'Etat.

Mais une chose est certaine : vous ne pouvez impunément, depuis cette assemblée, braver l'opinion et tenter d'y faire adopter en force des lois que les Français rejettent.

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

**M. Alain Madelin.** Si, malgré tout, vous persévérez, considérez cette motion de censure comme le relais parlementaire de la censure populaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Guy Ducoloné.** Ils ne sont pas très nombreux à applaudir !

**M. Robert Cabé.** Le R. P. R. n'applaudit presque pas !

**M. Alain Madelin.** Mais, même si votre pouvoir est incontestablement légitime...

**M. Raymond Forni.** Voilà qui est nouveau !

**M. Alain Madelin.** ... il y a une seconde raison qui vous interdit de faire voter ces lois.

L'histoire a montré tragiquement qu'il ne suffit pas d'être un gouvernement légitime pour mener une action légitime. Des députés légitimes peuvent voter des lois illégitimes ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Ducoloné.** Expliquez-vous !

**M. Alain Madelin.** Or, je le soutiens : faire voter ces lois sur la presse et sur l'enseignement est en votre pouvoir, mais ce n'est pas en votre droit, et je vais le démontrer.

**M. Robert Cabé.** Ce sera intéressant !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ecoutez bien !

**M. Alain Madelin.** La souveraineté de cette assemblée n'est pas une souveraineté illimitée. Vous n'avez pas, nous n'avons pas, un pouvoir illimité. Il est faux de dire que vous possédez sur la presse et sur l'enseignement, comme sur n'importe quelle autre liberté, une souveraineté sans bornes.

Dans une démocratie libérale, les bornes de la souveraineté, ce sont d'abord celles de la Constitution. Vous les bousculez allégrement et le Conseil constitutionnel aura à en juger.

Mais les constitutions ne sont jamais parfaites et, dans une démocratie libérale, il existe, au-delà de la Constitution, une autre limite à l'action du législateur. Cette limite, c'est l'esprit des lois.

Ecoutez Tocqueville lorsqu'il nous dit qu'il existe « une loi générale non écrite, au-dessus de toutes les lois particulières que le souverain peut faire, et à laquelle l'obéissance est due préférentiellement à toute autre. »

Oui, dans une démocratie libérale il existe des droits, des libertés, auxquels la majorité du moment n'a pas le droit de toucher !

Il est faux de dire que nous avons juridiquement tort parce que nous sommes politiquement minoritaires, comme l'a soutenu un des porte-parole du groupe socialiste avec un goût exquis de la formule despotique.

Retrouvons ensemble cette conviction qu'il existe une loi au-dessus des assemblées, des parlements et même des constitutions. C'est là une idée qui est au cœur de notre civilisation, au cœur de notre démocratie libérale.

Dire qu'il n'y a pas de loi supérieure à cette assemblée, c'est abdiquer, c'est reconnaître le droit des forts d'exploiter les faibles sous le prétexte qu'ils auraient obtenu un jour la majorité ; c'est dire que 51 p. 100 des Français auraient un jour le droit de retirer la liberté aux 49 p. 100 de Français restants.

**M. Guy Ducoloné.** Applaudissez !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ecoutez bien cela !

**M. Alain Madelin.** Or, en matière de libertés publiques, l'honneur, le premier devoir d'une démocratie libérale, c'est de protéger les droits de la minorité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Qui n'est plus la minorité !

**M. Alain Madelin.** Que devient le droit lorsque la loi est utilisée comme moyen de forcer la minorité à vendre certains de ses journaux ?

Que devient le droit lorsqu'on agresse, par la loi, des établissements privés qui vivaient dans la paix scolaire, à la plus grande satisfaction des Français ?

Oui, monsieur le Premier ministre, il faut respecter les minorités : c'est l'honneur de la démocratie libérale. Respecter leur droit à l'existence et non s'employer patiemment à leur ôter tous les moyens d'existence, comme vous le faites au travers de ces lois. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les établissements d'enseignement libre et la presse d'opposition ont droit à être protégés, par le pouvoir et par la loi. Or vous faites tout le contraire. Vous considérez en quelque sorte que le premier devoir de la loi est de protéger la majorité contre la désaffection de ses militants laïques qui formaient hier le gros de vos bataillons, de protéger le Gouvernement contre les critiques des journaux d'opposition.

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, ces lois, si vous persévérez, constituent en quelque sorte un abus de pouvoir législatif.

Comment aimer un Parlement qui fait des lois qui oppriment ? Comment respecter la loi lorsque l'on fait des lois qui retirent des libertés à une catégorie de citoyens ?

**M. Guy Bêche.** Et la loi anti-casseurs ?

**M. Alain Madelin.** Montesquieu disait : « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires ».

Voici des lois inutiles, pire, des lois dangereuses, des lois dont nous n'avons nul besoin, des lois dont nous pourrions faire aisément l'économie, alors que tant de sujets qui préoccupent vraiment les Français nous attendent.

L'opinion vous dit : « Stop ! » Vous concluez : « Accélérons pendant qu'il en est encore temps, accélérons pendant que nous en avons encore le pouvoir ! »

Ce qui est étonnant, dans ces conditions, ce n'est pas notre prétendue obstruction, c'est votre obstination ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

« Au travers de manifestations de rues d'une exceptionnelle ampleur, des forces nouvelles se sont fait jour. » (*Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Le Fen !

**M. Alain Madelin.** « Elles ne peuvent être ignorées. » (*Mêmes mouvements.*)

« Il ne s'agit plus d'une crise de Gouvernement, mais d'une crise de régime. » (*Exclamations prolongées sur les mêmes bancs.*)

**M. Michel Noir.** Alors, monsieur le président ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Comme d'habitude, vous ne présidez pas !

**M. Alain Madelin.** « Il est temps, grand temps, que le Gouvernement s'en aille. » « Le régime a fait son temps, il doit s'en aller. »

**M. Gabriel Kaspereit.** Tout à fait !

**M. Alain Madelin.** « A l'heure où tout doit être fait pour l'apaisement nécessaire, il appartient au Premier ministre de montrer l'exemple. Il faut qu'il démissionne. » (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

« J'adresse au chef de l'Etat pour la première et la dernière fois une requête. Qu'il comprenne que c'en est fini et que la paix civile passe avant l'ultime manœuvre politique qu'il prépare. » « Oui, il faut que le Gouvernement s'en aille. »

**M. Robert Cabé.** Il restera !

**M. Alain Madelin.** Voilà, monsieur le Premier ministre, ce que vos amis disaient hier face à un gouvernement légitime !

Voilà ce que nous ne disons pas. Alors, ne venez pas dans un instant vous poser ici en donneur de leçons ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je tiens bien évidemment à votre disposition les références exactes de toutes ces citations.

Nous restons, nous, fidèles aux institutions de la République et à l'esprit des lois dans une démocratie libérale. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Nous vous disons seulement : il faut changer de cap, cessez le feu sur nos libertés, nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Nous vous disons, monsieur le Premier ministre : trouvez les gestes nécessaires à la réconciliation nationale, écoutez l'opinion, écoutez l'opposition à l'Assemblée, écoutez le Sénat. Ne restez pas murés dans vos certitudes. Ces deux lois, il faut les abandonner !

J'espère que l'été vous portera conseil ! Sinon, et ce sera ma conclusion (Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes) ne vous étonnez pas que l'opinion publique, notre seul juge à tous, vous censure à son tour, chaque jour un peu plus ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

(M. Michel Sapin remplace M. Louis Mermeas au fauteuil présidentiel.)

**PRESIDENCE DE M. MICHEL SAPIN,**  
vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, depuis près de sept mois, le Parlement est saisi par le Gouvernement du projet de loi tendant à assurer la transparence et le pluralisme et à limiter la concentration de la presse écrite. Nous aurons rarement examiné un projet de loi aussi longtemps et encore, nous n'en sommes qu'à la deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Ce débat a permis à l'actuelle opposition de découvrir que les pratiques de concentration et d'atteinte à la liberté de la presse, dont elle a, au mépris des ordonnances de 1944, favorisé le développement pendant de nombreuses années, pouvaient être remises en cause.

En effet, la liberté de la presse ne doit pas être la liberté d'acheter ou de vendre, comme des marchandises, des entreprises éditant des journaux, d'en concentrer les titres entre les mains d'une seule et même personne, et de distiller uniformément la même information.

Non, la liberté de la presse, c'est avant tout la liberté du lecteur, c'est-à-dire du citoyen, de choisir et de lire le journal qu'il souhaite, non pas en fonction du titre, mais pour la richesse de ses informations, et pour les opinions qu'il développe.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République, L'Humanité, par exemple.

**M. Paul Mercieca.** La presse n'est pas une marchandise ordinaire. Elle sert de support aux idées et aux opinions qui traversent et nourrissent notre société, fondent et animent notre histoire et font le pluralisme de la France.

En 1789, c'est bien cette conception de la liberté de la presse qui a été élevée au rang des droits essentiels de l'homme. La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen dispose ainsi, en son article 11, que la « libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

La droite s'octroie injustement la paternité des libertés, et de la liberté de la presse en particulier.

**M. Michel Noir.** Bien sûr.

**M. Paul Mercieca.** Or toutes les libertés qui existent dans notre pays ont été obtenues contre elle et contre la grande bourgeoisie.

Depuis près de deux siècles, c'est, au contraire, le mouvement ouvrier et démocratique qui a forgé nos droits.

Aujourd'hui encore, faut-il rappeler tous les mauvais coups, mesdames, messieurs de l'opposition, que vous avez portés aux libertés quand vous étiez au pouvoir, il n'y a pas si longtemps ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

Vous avez toujours cherché à régenter le pays et les travailleurs, entre la matraque et les interdictions. A l'expression de la volonté démocratique d'un peuple, aux revendications légitimes des salariés, vous n'avez su opposer que la répression.

**M. Jean-Claude Gaudin.** A coups de bulldozers ?

**M. Paul Mercieca.** Lorsque vos amis vous faisaient voter à la sauvette la loi dite « anticasseurs » ou bien la loi que vous aviez travestie du titre pompeux de « sécurité et liberté », nous ne vous entendions pas protester !

**M. Guy Ducloné.** Très juste !

**M. Paul Mercieca.** Vos incantations d'aujourd'hui, messieurs, ne sauraient masquer les réalités d'hier !

Vous avez conduit des millions de nos concitoyens à des situations de vie, de logement et de travail difficiles, voire dramatiques.

Vous avez remplacé le droit au travail par l'obligation de chômage. D'ailleurs, vos amis du grand patronat continuent encore leurs mauvais coups, et cela vous réjouit !

Vous avez cherché à asservir le pays à la loi du profit et de l'exploitation, par l'autoritarisme mais aussi en muselant la presse. Etouffer la presse présentait pour vous un double avantage : faire du profit tout en modérant les pensées.

Or c'est bien sous votre règne que des coups très durs ont été portés, à la presse audiovisuelle d'abord, par le licenciement massif de journalistes et de personnels, en 1968 et en 1974...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Qu'est-ce que vous direz en 1986 ?

**M. Paul Mercieca.** ... et par la mise à mort de l'O. R. T. F. notamment.

Des coups très durs ont été portés à la presse écrite ensuite, par la censure, par la disparition de dizaines de titres et par la concentration de presque tous les autres entre les mains de l'un de vos alliés politiques, et qui constitue un véritable défi à la liberté de la presse à lui seul, M. Robert Hersant.

Vous avez bafoué l'ordonnance du 26 août 1944 et le programme du Conseil national de la Résistance. Vous avez mutilé le pluralisme. C'est ainsi que la presse quotidienne d'information politique et générale a été marquée par une hécatombe des titres et des tirages.

Au niveau des partis politiques, un seul, le parti communiste français, a pu maintenir vivant un journal quotidien au prix d'énormes sacrifices.

**M. Jean-Claude Gaudin.** L'Humanité n'existe plus !

**M. Paul Mercieca.** C'est ce que vous souhaitez peut-être ! Mais, ne vous faites pas d'illusion, vous n'aurez pas l'Humanité ! (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

**M. Guy Ducloné.** Les nazis ne l'ont pas eu !

**M. Paul Mercieca.** C'est l'expression pluraliste de notre pays qui a été touchée en même temps que se développaient des groupes de presse nationaux et régionaux aux contours difficilement appréhendables, tant est grande leur complexité.

Toutefois, on a pu les définir comme des « faisceaux » de titres divers soumis à une même puissance financière, qui peut être un homme, une société ou un jeu de sociétés, animés par une même personne dont l'influence est primordiale dans les conseils d'administration.

Robert Hersant en est le type même.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et M. Defferre ?

**M. Paul Mercieca.** Le groupe de presse que contrôle Robert Hersant représente en fait la mainmise sur dix-neuf quotidiens nationaux ou régionaux et sur des dizaines de titres récréatifs.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et M. Defferre !

**M. Paul Mercieca.** En tout 450 millions d'exemplaires, et quatre milliards de chiffre d'affaires par an.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Comme M. Defferre !

**M. Paul Mercieca.** Encore faut-il ajouter à ce bilan, une société de publicité, une agence de presse, une dizaine d'imprimeries et de multiples filiales.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est vraiment M. Defferre !

**M. Paul Mercieca.** La situation de la presse écrite est le résultat de cette politique délibérée.

Dans près de la moitié des départements, un seul journal est proposé aux lecteurs, ou bien, s'il y en a plusieurs, ils appartiennent tous à qui ?...

**M. Jean-Claude Gaudin.** A M. Defferre !

**M. Paul Mercieca.** A M. Hersant.

**M. Edmond Alphandéry.** Comme à Marseille !

**M. Paul Mercieca.** Il est vrai que pour vous la liberté de choix doit se réduire à un choix de titres.

Le pluralisme, c'est choisir par exemple entre *Le Figaro* et *L'Aurore*, c'est-à-dire entre deux emballages d'un même et seul produit.

**M. Edmond Alphandéry.** C'est un peu facile !

**M. Paul Mercieca.** C'est tout cela que vous cherchez à dissimuler depuis sept mois, en osant...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ne pas lire *L'Humanité* ?

**M. Paul Mercieca.** ...scandaleusement vous arroger la paternité de la liberté de la presse.

Or ce n'est pas à vous que j'apprendrai que l'habit ne fait pas le moine ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Jagoret.** Ça, c'est pour M. Léotard !

**M. Paul Mercieca.** Alors que la droite réprimait pour interdire et restreindre les libertés, la gauche, au pouvoir depuis 1981, légifère pour autoriser et étendre le champ des libertés, et cela dans tous les domaines.

Depuis trois ans, les droits des travailleurs ont été élargis.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Donnez-leur du travail !

**M. Paul Mercieca.** Les collectivités locales prennent plus de poids grâce à la décentralisation.

De nombreuses limitations aux libertés individuelles ou collectives ont été supprimées. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Cela vous ennuie que les libertés soient développées ! J'ai parlé tout à l'heure de la loi « anticasseurs » et de la loi « Peyrefitte ».

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mais pas des bulldozers !

**M. Paul Mercieca.** Ces deux « monuments » en matière d'atteinte aux libertés, nous les avons également abolis !

**M. Guy Ducloné.** Très bien !

**M. Paul Mercieca.** De la même façon, la gauche a supprimé les tribunaux d'exception. Elle a autorisé aussi les radios locales privées. Ce ne sont que des exemples.

Ce programme a été approuvé par la majorité des Françaises et des Français, en 1981...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils ont changé d'avis depuis !

**M. Paul Mercieca.** ... qui a voulu restaurer dans leur plénitude les libertés essentielles que vous aviez réduites, y compris la liberté de la presse.

Si donc vous prétendez vous faire les défenseurs des libertés, c'est à une falsification de l'histoire que vous vous livrez ! La majorité de nos concitoyens ne s'y est pas trompée en 1981.

Vous cherchez à remettre en cause cette légitimité en bloquant le mécanisme des institutions que, pourtant, vous avez si largement utilisé, notamment sur ce projet de loi.

**M. Edmond Alphandéry.** Vous n'avez pas écouté M. Madelin !

**M. Paul Mercieca.** Oh si, je l'ai écouté, pendant cent soixante-dix heures de séance publique !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Alors vous ne l'avez pas compris !

**M. Paul Mercieca.** Sans compter que M. Madelin a pris la parole en commission à une heure du matin et il ne l'a lâchée qu'à quatre heures, et un de ses collègues a pris la suite ! (Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Alors les propos de M. Madelin, je les connais ! (Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Il n'est que trop urgent de favoriser le pluralisme et de limiter la concentration de la presse écrite — d'ailleurs est significatif, alors même que nous discutons de ce projet de loi, que M. Hersant continue ses agissements. Souvenons-nous du journal Rhône-Alpes, qu'il a voulu acheter, les hommes comme les machines.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et *Var-Matin* ?

**M. Paul Mercieca.** Aujourd'hui, le journal Rhône-Alpes contient des pages du *Figaro*.

Souvenons-nous aussi, il y a quelque temps, de la reprise en main du *Midi libre*. Au demeurant, j'ai tout à l'heure décrit l'état dans lequel vous avez mis, messieurs, la presse écrite !

La censure que vous voulez appliquer au Gouvernement de gauche, c'est celle que vous ne voulez pas appliquer à M. Hersant.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et à M. Defferre !

Plusieurs députés socialistes. C'est une fixation !

**M. Paul Mercieca.** Votre acharnement à défendre M. Hersant n'a d'égal que votre volonté de faire disparaître le pluralisme en concentrant les titres pour uniformiser les pensées. Vous voulez des journaux qui soient des moules à penser...

**M. Edmond Alphandéry.** Ce qui n'est pas le cas de *L'Humanité* ?

**M. Paul Mercieca.** ... au service de votre idéologie profondément réactionnaire.

En vous parant des attributs de la liberté, vous ne nous trompez pas.

Cet habil vous va d'ailleurs très mal !

Depuis sept mois, vous empêchez le législateur de voter des lois pour lesquelles il a été élu. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Le débat sur le présent projet a eu lieu. Vous avez pu vous y exprimer librement, c'est le moins qu'on puisse dire ! (Rires sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Des chiffres ont déjà été cités, mais je tiens à en rappeler certains. En première lecture, nous avons consacré 170 heures de séances publiques à l'examen des 44 articles et des 2 600 amendements s'y rapportant, et presque autant de temps en commission.

**M. Francisque Perrut.** Et maintenant, vous êtes fatigués ?

**M. Paul Mercieca.** Quant au Sénat, il a établi un contre-projet auquel notre assemblée a consacré quatorze séances publiques, sans avoir pu avancer dans l'examen de l'article premier ! Autant dire que vous avez pu vous exprimer largement.

En fait, c'est à une véritable entreprise de déstabilisation des institutions, élues au suffrage universel...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Parce que nous, nous ne sommes pas lassés du suffrage universel ?

**M. Paul Mercieca.** ... que vous vous livrez. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Vous n'aimez pas qu'on le dise, mais c'est la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Par qui sommes-nous élus ? Par le Saint-Esprit ? (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Paul Mercieca.** Vous êtes élus par qui vous voulez. (*Rires.*)

Restaurer le pluralisme de la presse écrite, en limiter la concentration, sont de bons objectifs, que cela vous plaise ou non.

Monsieur le Premier ministre, vous déclariez le 14 décembre dernier à cette même tribune que les « rapports entre la presse et l'argent doivent être clarifiés ». Pour cela, ajoutez-vous, « un réaménagement des aides à la presse est indispensable » suite à une concertation avec les professionnels qui doit, et vous me permettez de vous citer encore, monsieur le Premier ministre, aboutir avant l'été.

Vous connaissez l'attachement des députés communistes à cette question. La prochaine loi de finances devrait donc comprendre une réforme des critères d'attribution, afin de mieux différencier la nature des titres et ne pas traiter de la même façon la presse politique et d'information générale et la presse récréative.

Des moyens existent, et nous les avons pour notre part exposés dans de précédentes interventions, je n'y reviens pas : il s'agit de les mettre en œuvre.

Nous souhaitons donc, monsieur le Premier ministre, que des mesures soient prises rapidement dans ce domaine.

De la même façon, nous avons enregistré votre volonté, concernant la presse d'opinion, de « veiller à ce que le texte ne puisse en aucun cas être utilisé » par des esprits malveillants contre les organisations politiques représentatives au Parlement, qui concourent à la démocratie.

Enfin, la liberté des partis politiques reconnue par la Constitution sera respectée scrupuleusement, puisque, comme l'a déclaré M. le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, « le pouvoir de contrôle de la commission pour la transparence s'arrête aux portes des sociétés éditrices de la publication lorsque celle-ci émane d'un parti politique ».

Les modes de financement de la publication par un parti politique ne doivent donc pas entrer dans les compétences de la commission, de même que celle-ci ne doit pas accéder au fichier des abonnés ou des souscripteurs d'un journal de parti.

Le maintien et le développement du pluralisme exigent que des moyens supplémentaires soient accordés à la presse écrite, particulièrement à la presse d'opinion.

La droite n'avait mis en œuvre que des mesures du genre de l'article 39 bis du code général des impôts, poussant à la concentration et à l'uniformisation.

Nous avons à plusieurs reprises, au cours du débat, je le rappelle, demandé la suppression de cet article et son remplacement par la création d'un fonds d'aide à la modernisation de la presse.

Une politique novatrice en matière d'aides, le souci véritable de favoriser le pluralisme de l'expression des opinions et donc le choix des citoyens lecteurs, les limites apportées à la concentration, et les règles de transparence, telles sont en vérité les dispositions que la droite veut censurer.

Face à sa volonté d'étouffer le pluralisme et les libertés, les députés communistes choisissent le renouveau de la presse d'opinion et d'information politique générale.

Nous repousserons donc la censure ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Couve de Murville.

**M. Maurice Couve de Murville.** Monsieur le Premier ministre, depuis que vous-même, votre chef et vos amis êtes, en quelque sorte, agressivement convertis aux institutions de la V<sup>e</sup> République, naguère qualifiées d'anti-démocratiques, et donc de scandaleuses, c'est-à-dire tout simplement, depuis que vous détenez le pouvoir, voici la septième fois que vous utilisez l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire passer sans autre discussion un texte qui prétend réformer nos institutions ou notre législation.

Il s'agit cette fois de ce que j'appellerai non pas le projet sur la presse, mais le projet sur le contrôle de la presse. (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En effet, le texte qui nous est une nouvelle fois, si j'ose dire, soumis, non seulement règle vos comptes avec un groupe de journaux qui, assurément, doit vous gêner, mais encore institue une forme de contrôle suivant des techniques que vous appelez les techniques de la communication et qui sont confiées à un secrétaire d'Etat affublé de cette dénomination, un secrétaire d'Etat dont nous avons pu apprécier, au cours de nombreuses et bien longues interventions, à la fois l'éloquence et le style vraiment particulier. (*Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** Le ministre des guillemets !

**M. Maurice Couve de Murville.** Monsieur le Premier ministre, vous utilisez l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et, cependant, vous n'auriez aucun problème pour faire voter la loi par votre majorité, une majorité que j'appellerai une majorité de « godillots malgré eux ». (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Guy Béche.** Vous parlez par expérience ?

**Plusieurs députés socialistes.** Cela doit vous rappeler des souvenirs, monsieur Couve de Murville ?

**M. Maurice Couve de Murville.** Cette majorité est composée, en effet, de femmes et d'hommes profondément divisés et, pour une bonne part, pas seulement au parti communiste, hostiles à la politique gouvernementale, et qui, cependant, veulent rester ensemble pour garder le pouvoir.

**M. Marc Lauriol.** Eh oui !

**M. René Rouquet.** Vous savez de quoi vous parlez !

**M. Maurice Couve de Murville.** Pas davantage, monsieur le Premier ministre, n'auriez-vous de mal à faire écarter tous les amendements introduits par le Sénat.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils n'en veulent pas !

**M. Maurice Couve de Murville.** En réalité, on trouve dans votre texte une façon de traiter la presse, et d'abord sa liberté, sur laquelle il ne vous est pas difficile de réaliser l'accord de la gauche, puisque, en dehors du fait qu'elle est totalement arbitraire, elle permettrait de mettre à raison vos adversaires. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. André Soury.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Maurice Couve de Murville.** Vous saviez dès le départ que vous auriez sans peine cet accord.

Un départ qui date du Congrès du parti socialiste, l'année dernière, à Bourg-en-Bresse, où vous aviez lancé l'affaire justement pour chercher un dérivatif au mécontentement exprimé par ceux de vos partisans, et ils sont innombrables, ...

**Plusieurs députés socialistes.** Merci !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... qui se révèlent viscéralement hostiles à la nouvelle politique économique et financière inaugurée après les élections municipales.

Cette politique, vous vous délectez, sans doute parce qu'une fois n'est pas coutume, à la qualifier de politique de rigueur : j'y reviendrai tout à l'heure.

Mais alors, pour ce qui est du contrôle de la presse, pourquoi vous précipitez sur les facilités que vous donne la Constitution et qui sont d'ailleurs dans son esprit exceptionnelles ? Vous n'avez rien à craindre de votre majorité, y compris du parti communiste, pas même une réunion houleuse du groupe parlementaire socialiste ?

Vous joueriez sur le velours, ce qui prive de toute justification votre recours à une procédure prévue pour régler les cas où la majorité est incertaine et le gouvernement en difficulté.

**M. Joseph Pinard.** Quel mauvais souvenir !

**M. Maurice Couve de Murville.** Bien sûr, vous avez dit l'autre jour, lorsque vous avez posé la question de confiance, que l'opposition se livre à une obstruction inadmissible, qu'elle emploie tous les moyens que lui donne la procédure parlementaire pour retarder le débat.

**M. Didier Chouat et M. Bruno Vennin.** C'est exact !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Trois amendements en trois heures !

**M. Robert Cabé.** M. Stasi tient le même langage !

**M. Maurice Couve de Murville.** La situation est, selon vous, devenue intolérable. Bref, monsieur le Premier ministre, vous étiez ou vous paraissiez exaspéré.

Je note pourtant que vous êtes intervenu à un moment où l'on allait commencer à discuter vraiment les articles... (*rires sur les bancs des socialistes et des communistes*)

**M. Marc Lauriol.** C'est vrai !

**M. Pierre Jagoret.** Jésuitisme !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... et où l'on pouvait penser que le débat était sur les rails. Certes ce débat aurait duré encore des jours et des jours, mais étiez-vous donc si pressé ? La session extraordinaire vient de commencer. Vous avez la prétention d'y faire adopter non seulement votre projet sur le contrôle de la presse mais votre projet sur l'école privée. Ce dernier est en instance devant le Sénat et nul ne peut prévoir le temps que mettra la Haute assemblée pour en venir à bout en première lecture.

**M. Didier Chouat.** Elle n'a même pas commencé !

**M. Marc Lauriol.** C'est son droit !

**M. Maurice Couve de Murville.** Vous aviez donc tout le temps devant notre assemblée puisque, en dehors de l'école privée, l'essentiel des projets prévus par le décret de convocation de la session extraordinaire est justement le texte sur le contrôle de la presse.

Alors, que ferons-nous, je vous le demande, pendant que le Sénat poursuivra ses débats, ou bien trop de vos amis sur ces travées ont-ils l'habitude des vacances scolaires pour que vous les reteniez indûment ici pendant les mois d'été ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Vives protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Joseph Pinard.** Quel argument ! Vous nous décevez !

**M. Jacques Baumel.** Ah, ces professeurs !

**M. Maurice Couve de Murville.** Je ne vois pas ce qu'il y a de désobligeant dans l'allusion que je viens de faire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Bruno Vennin.** Elle est simplement médiocre !

**M. Pierre Jagoret.** Songez à ceux qui n'ont jamais pris de vacances !

**M. Raymond Forni.** Quand on donne des leçons sur l'absentéisme, on s'efforce d'être présent plus souvent !

**M. Maurice Couve de Murville.** J'en viens maintenant, si l'on veut bien me le permettre, au fond des choses, et la question que je vous pose immédiatement, monsieur le Premier ministre, est de savoir si vous êtes conscient de la situation, non pas celle du parti socialiste, mais celle de la France, dont le pouvoir est responsable. Cette situation, vous avez le devoir de la considérer, d'abord en y adaptant le comportement qui doit être le vôtre en tant que gouvernement, ensuite en tirant les conséquences des deux événements majeurs qu'ont constitué les élections européennes du 17 juin et l'immense manifestation populaire du 24.

**M. André Soury.** Encore !

**M. Maurice Couve de Murville.** D'abord, le comportement. Je n'étais pas présent à la séance du 5 juillet où vous avez arrêté le débat en recourant à l'article 49.3.

**M. Robert Cabé.** Vous n'êtes pas souvent là !

**M. Maurice Couve de Murville.** Dans des circonstances normales, je me le serais reproché. En prenant connaissance de votre discours, monsieur le Premier ministre, je ne l'ai pas regretté, tant j'ai été tristement frappé par certains propos que vous avez tenus.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est souvent le cas !

**M. Maurice Couve de Murville.** Voilà trois ans que vous exercez les fonctions de Premier ministre et nous attendons toujours que vous en parliez le langage. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) L'héritage invoqué à toutes les occasions, c'est entendu et nous connaissons la litanie. Mais comprenez donc qu'il s'agit maintenant de l'héritage des trois années qui viennent de s'écouler. Il ne faut pas, à pareille inconscience, ajouter l'anathème ou la vitupération. Le Gouvernement, encore une fois, est le gouvernement de la France, non un gouvernement de partisans, qu'ils soient de gauche, de droite...

**Un député socialiste.** Ou d'extrême droite !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... voire du centre, puisque celui-ci va peut-être un jour devenir votre espérance. Que donc il élève le débat et qu'il laisse polémiques, diatribes et batailles de procédure aux partis politiques, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité : ceux-ci sont parfaitement capables d'y pourvoir et vous devez vous placer au-dessus. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Baumel.** Quelle bonne leçon !

**M. Maurice Couve de Murville.** Pour me faire bien comprendre, je cite un exemple qui m'a semblé révélateur. Le 5 juillet, après avoir, je ne vous le reproche pas, repris à votre compte une expression restée célèbre, mais prononcée en d'autres circonstances, vous vous en êtes pris aux deux partis principaux de l'opposition. Vous avez parlé, je cite, de « leur volonté délibérée de mettre en cause l'institution parlementaire ». (*C'est vrai ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. Marc Lauriol.** Et vous, messieurs, la liberté !

**M. Maurice Couve de Murville.** Et vous avez ajouté qu'ils placent leurs ambitions avant l'intérêt national. (*C'est vrai ! sur les bancs des socialistes.*)

Est-ce que vous vous rendez compte, monsieur le Premier ministre, de ce que peut représenter, dans la bouche du chef du Gouvernement, une pareille calomnie ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Louis Gasdoff.** Il dit n'importe quoi, sauf ce qui est censé !

**M. Maurice Couve de Murville.** Un Gouvernement a le devoir d'inspirer à la fois la confiance et le respect, de parler et d'agir au nom de la France, non pas au nom de je ne sais quelle idéologie entièrement anachronique, pas davantage que de préoccupations partisans. *(Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** Quelle belle leçon !

**M. Maurice Couve de Murville.** Tout ceci est affaire de langage. Même si c'est très important, le fond compte davantage encore. Le fond, c'est la situation politique en France aujourd'hui, une situation qu'ont non pas fait naître, mais solennellement marquée les deux événements majeurs que j'ai rappelés tout à l'heure, élections européennes du 17 juin et manifestation populaire du 24 sur l'école privée. Nous vous avons interpellé bien des fois à ce sujet, et en fait aussi vendredi dernier à l'occasion du projet sénatorial pour un référendum au sujet de l'enseignement privé. Votre réponse a toujours été que vous ne teniez aucun compte des deux événements, bien à l'abri derrière les dispositions d'une Constitution qui vous plaît chaque jour un peu plus. *(Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Et cette indifférence est tout aussi totale de la part du chef de l'Etat.

Le fait est qu'on n'a pas entendu la moindre déclaration à l'issue d'un conseil des ministres, pas plus qu'aucun appel au pays de la plus haute autorité ou de vous-même, monsieur le Premier ministre, un appel qui aurait pu donner l'impression que vous cherchiez à tirer une quelconque leçon de ces événements, après en avoir compris la portée et les conséquences.

Dans les réponses que vous ne pouviez éluder aux questions posées les derniers mercredis de la session ordinaire, vous vous êtes borné à prétendre que votre cuisante défaite électorale n'était que la conséquence d'abstentions trop nombreuses et de la percée d'une extrême-droite, laquelle semble être votre consolation, à voir l'usage que vous en avez fait au cours de la campagne électorale et que vous en faites encore. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Telle est en tout cas la surface des choses. Car, en réalité, dans votre Gouvernement comme dans votre majorité, c'est le désarroi le plus grand qui perce sous les apparences de la sérénité. Au sein des deux partis qui vous soutiennent, les discussions vont leur train, l'incertitude règne et la désunion se manifeste. Il suffit pour le constater de lire la presse, une presse qui n'est pas encore sous contrôle. Au parti communiste, tout le monde sait que la direction est mise en cause et que le débat sur l'eurocommunisme, c'est-à-dire la distanciation par rapport à Moscou, est ouvert. Au parti socialiste, les querelles entre les courants reprennent de plus belle et votre politique économique est sérieusement mise en cause.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est vrai !

**M. Joseph Pinard.** Soisson-Léotard, même combat ! *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

**M. Maurice Couve de Murville.** Dans cette cacophonie générale...

**M. Jean-Jacques Benetière.** Léotard, même combat !

**M. Maurice Couve de Murville.** ...vous vous contentez de répéter que la politique de rigueur, qui, à vous entendre, est la vôtre, ne sera pas modifiée. Comme si la rigueur n'était pas la règle qui s'impose à tout Gouvernement responsable des affaires de la France. Le contraire de la rigueur, c'est le laisser-aller. Nous en avons suffisamment connu, en 1981, les conséquences pour nos finances, notre monnaie et notre économie pour comprendre que vous ne désiriez pas recommencer l'expérience. *(Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

Sans doute aussi faites-vous entendre à vos amis que vous saurez, au moins sur un point, tirer les conséquences de votre défaite aux européennes. Je fais allusion évidemment à la loi électorale pour l'Assemblée nationale, que vous préparez depuis trois ans. Mais, quelles que soient les manipulations dans ce domaine... *(Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Robert Cabé.** Vous avez été contre la réforme électorale pour les municipales, que vous approuvez maintenant !

**M. Maurice Couve de Murville.** C'est toujours satisfaisant de toucher un point sensible !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Couve de Murville.

**M. Maurice Couve de Murville.** Oui, monsieur le président, si vous assurez l'ordre.

**M. Pierre Mauger.** Assurer l'ordre, c'est cela qu'on vous demande, monsieur Sapin !

**M. le président.** Monsieur Couve de Murville, vous me demandez d'assurer l'ordre. Mais vous êtes suffisamment averti des choses du Parlement pour savoir que, dans tout discours, le vôtre ou celui d'un autre, il y a des mots qui sont prévus pour faire réagir. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** Encore un donneur de leçons ! Ce sont des présidents partisans ! Quel scandale !

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française.** Censure ! Censure !

**M. Gabriel Kaspereit.** Dissolution !

**M. le président.** Le mot que vous avez prononcé, monsieur Couve de Murville, était un de ces mots dont j'ai parlé, et il a atteint son but. Mais le calme est maintenant revenu, sauf dans vos rangs. Je vous prie donc, monsieur Couve de Murville, de bien vouloir poursuivre. *(Nouvelle exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. Maurice Couve de Murville.** Je disais donc que, quelles que soient les manipulations dans ce domaine, rien ne peut faire obstacle au courant populaire, s'il se manifeste comme il le fait. Vous en avez connu l'expérience aux élections cantonales en 1982, aux élections municipales en 1983. Pour notre part, nous attendons 1986 avec confiance. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Pierre Joxe.** Puis-je vous interrompre, monsieur Couve de Murville ?

**M. Maurice Couve de Murville.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Joxe, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président Couve de Murville, je vous remercie de me permettre de vous interrompre...

**M. Jean-Claude Gaudin.** M. Couve de Murville a été Premier ministre !

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Oui, donnez-lui son titre !

**M. Pierre Joxe.** Permettez ! J'ai connu M. Couve de Murville président de la commission des affaires étrangères à une certaine époque, et il ne sera pas offensé du titre que je lui donne.

**Un député du rassemblement pour la République.** Respectez l'usage !

**M. Pierre Joxe.** Je vais respecter l'usage en observant la même courtoisie que lui. Je suis persuadé qu'avec son flegme habituel, il n'a pas voulu provoquer une polémique en parlant de manipulations électorales.

Mais je voudrais vous poser une question, monsieur Couve de Murville. Vous connaissez sans doute le nombre d'électeurs de votre circonscription en raison d'un découpage qui remonte à une époque où vous êtes entré au gouvernement, en 1959. Vous savez sans doute aussi que la circonscription de tel ou tel député de l'Essonne, par exemple, en compte six fois plus que la vôtre. Que pensez-vous de cette manipulation qui remonte à 1959 ? *(Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Poursuivez votre propos, monsieur Couve de Murville !

**M. Maurice Couve de Murville.** Maintenant que les acclamations ont cessé, monsieur Joxe, je puis vous répondre. Vous avez parlé de manipulations...

**Plusieurs députés socialistes.** C'est vous !

**M. Maurice Couve de Murville.** Laissez-moi terminer !

Vous avez parlé de manipulations en 1958. Vous avez dit 1959, mais c'était une erreur. *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

En 1958, donc, quand on a découpé...

**M. André Soury.** Charcuté !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... les circonscriptions pour l'application du suffrage uninominal, tout le monde a approuvé cette opération, y compris l'opposition de l'époque. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Jacques Baumel.** Même Guy Mollet !

**M. Maurice Couve de Murville.** Je le répète, tout le monde a approuvé.

Les choses ont changé progressivement depuis lors...

**M. Pierre Jagoret.** La réponse !

**M. Maurice Couve de Murville.** Laissez-moi terminer ! Vous êtes bien impatients sur ces questions électorales ! *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. André Soury.** Et vous, vous êtes gêné !

**M. Robert Cabé.** Vous êtes embarrassé !

**M. Maurice Couve de Murville.** Je ne suis pas embarrassé du tout parce que, encore une fois, les choses ont beaucoup changé depuis 1958 et que je compte sur le Gouvernement et sa majorité pour en tirer les conséquences. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. Bernard Poignant.** C'est-à-dire ?

**M. Maurice Couve de Murville.** Nous verrons si le futur découpage sera aussi équitable que celui de 1958. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. André Soury.** Il persiste et signe !

**Plusieurs députés socialistes.** Et la réponse ?

**M. Raymond Forni.** Six fois plus d'électeurs !

**M. Maurice Couve de Murville.** Je vous ai répondu !

**M. le président.** Mes chers collègues, seul M. Couve de Murville a la parole. *(Bruits prolongés.)*

**M. Maurice Couve de Murville.** Je ne suis pas pressé, monsieur le président.

**M. André Soury.** Et votre circonscription ?

**M. Maurice Couve de Murville.** J'ai éveillé l'intérêt de la majorité de cette assemblée en parlant des futures élections législatives, mais je continue mon propos.

D'ici à 1966, c'est-à-dire d'ici à quelque vingt mois, il est bien probable, monsieur le Premier ministre, que la conjoncture restera dominée par ce qui s'est passé le mois dernier.

D'une part, votre coalition gouvernementale est devenue, et vous le savez, nettement minoritaire : un tiers à peine du corps électoral. Les élections cantonales de l'an prochain donneront une idée de son évolution. Je me bornerai à cette constatation.

D'autre part — et c'est probablement plus grave encore — la manifestation du 24 juin, outre le fait qu'elle a marqué une opposition catégorique à votre projet sur l'école privée, a révélé que la France était secouée dans ses profondeurs par un phénomène social d'une ampleur insoupçonnée. Ce phénomène, c'est l'attachement viscéral de notre peuple aux libertés, ou plutôt à la liberté comme s'exprimait la Déclaration des droits de l'homme.

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** Ce peuple a compris que cette liberté était menacée par ce que vous représentez et que naguère vous osiez encore appeler le socialisme à la française. Ce socialisme, c'est en définitive l'étatisation universelle *(exclamations sur les bancs des socialistes)...*

**M. Raymond Douyère.** C'est éculé et indigne de vous !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... et voilà pourquoi l'on vote contre vous.

Quelle manière plus frappante et plus touchante d'exprimer une telle réaction que cette exclamation d'un Français moyen, rapportée au lendemain de la manifestation par un journal du soir, et qui s'adressait à l'Etat : « Pas touche à nos enfants. » *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ça, c'est de l'exploitation !

**M. Alain Vivien.** C'est l'exploitation des enfants !

**M. Maurice Couve de Murville.** De la même façon, pourrait-on dire : « Pas touche à notre journal ou à notre télévision. » Ou bien encore : « Pas touche à notre entreprise. » *(Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Guy Ducloné.** Pas touche à vos intérêts !

**M. Robert Cabé.** Pas touche aux riches !

**M. Michel Lambert.** Et M. Pineau-Valencienne ?

**M. Maurice Couve de Murville.** Autrement dit, ce qui est mis en cause par le plus grand nombre, ce sont les interventions de l'Etat dans tous les domaines qui demeurent votre conception politique et votre programme, qu'il s'agisse de nationaliser, de contrôler, d'intervenir à toutes occasions, de régenter lorsqu'il est question de la justice ou simplement de subventionner à tout va aux frais du contribuable.

**M. Guy Ducloné.** Vous parlez de Creusot-Loire ?

**M. Maurice Couve de Murville.** Ce mouvement de rejet, dont nous, nous avons pris conscience, nous réjouit, parce qu'il correspond à nos sentiments, à nos idées, à notre conception de l'intérêt général et de la liberté...

**M. Robert Cabé.** Au maintien des privilèges !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... à notre espoir pour l'avenir de la France. Voilà pourquoi nous voterons la motion de censure, c'est-à-dire contre la loi sur le contrôle étatique de la presse. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Forni.

**M. Robert Cabé.** Voilà un homme de talent !

**M. Raymond Forni.** Mesdames et messieurs de la droite *(exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)...*

**M. Gabriel Kaspereit.** Et alors ? Quand on n'est pas de gauche, on est de droite !

**M. Pierre Jagoret.** Les forces nouvelles !

**M. Guy-Michel Chauveau.** C'est la réaction !

**M. Gabriel Kaspereit.** Ridicule !

**M. Raymond Forni.** ... il faut que votre cause soit bien suspecte pour que la véhémence l'emporte sur la raison (*rires sur les bancs des socialistes*)...

**M. Christian Bergelin.** C'est mauvais !

**M. Raymond Forni.** ... pour que l'hypocrisie veuille triompher de la vérité et pour que les faits soient à ce point occultés, que vous oubliiez ce que vous étiez et ce que vous faisiez lorsque vous gouverniez.

Avec calme, sans passion puisque vous le suscitez, efforçons-nous d'avoir ce débat, de présenter un bilan, honnête, de ce que vous étiez et de ce que nous sommes.

C'est une constante de l'histoire que les libertés soient mises à mal sous la droite et s'épanouissent sous la gauche. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Michel Inchauspé.** En Russie, notamment !

**M. Pierre Messmer.** Staline par exemple !

**M. Raymond Forni.** Cela n'est point trahir que de rappeler qu'à chaque stade, à chacun des phases de l'éclosion des libertés, c'est l'honneur de la gauche que de les avoir promues, soutenues, défendues...

**M. Marc Lauriol.** Ce n'est pas la même gauche. La gauche a changé !

**M. Raymond Forni.** ... et parfois, disons-le, la honte des forces conservatrices de les avoir mises en cause, malmenées, souvent supprimées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Etienne Pinte.** Contrôlées !

**M. François Grussenmeyer.** Réglementées !

**M. Raymond Forni.** De la Révolution au XX<sup>e</sup> siècle, ces libertés, nos libertés, ont sans cesse été en péril. Derrière les mots, il y avait l'action et, au-delà de la proclamation formelle des libertés des individus, il y eut les heures sombres...

**M. Michel Noir.** Valence !

**M. Raymond Forni.** ... qui virent, récemment encore, la création de la cour de sûreté de l'Etat, dont Bretons et Corses traduits devant elle se souviennent...

**M. Michel Inchauspé.** Cela gênait les avocats !

**M. Raymond Forni.** ... la loi anticasseurs, de sinistre mémoire pour tous ceux qui, syndicalistes ou combattants de progrès, eurent à souffrir de ses dispositions scélérates.

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est vous qui l'appliquez maintenant dans le Finistère !

**M. Raymond Forni.** Il y eut aussi — écoutez bien — la loi Sécurité et liberté qui était si manifestement favorable aux libertés que M. Chirac, leader du R.P.R., s'était abstenu de participer à son vote et au débat qui anima, pendant quelques jours, notre assemblée.

**M. Michel Inchauspé.** Et alors ?

**M. Raymond Forni.** Je vous rappelle également la tentative contre la liberté d'association qui, en 1971, ne sombra que par la volonté du Conseil constitutionnel.

Ces libertés, messieurs, et bien d'autres, la gauche les a restaurées en abolissant toute législation restrictive (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et la liste serait longue de celles qui ont recueilli au Parlement l'unanimité de nos votes.

**M. Roger Corrèze.** Vous prenez les Français pour des imbéciles !

**M. Michel Cointat.** Et pourquoi le peuple vote-t-il contre vous ?

**M. Raymond Forni.** Récemment encore n'étions-nous point d'accord sur la création de l'*habeas corpus*? N'y a-t-il pas eu accord des consciences sur l'abolition de la peine de mort ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Qui défendez-vous, monsieur Forni ? Les délinquants ?

**M. Raymond Forni.** Et si parfois nous nous sommes trouvés seuls, c'est avec sérénité que nous avons agi.

En 1982, par exemple, nous avons assuré l'égalité d'accès aux emplois publics pour les femmes et les hommes...

**M. Jean-Louis Goasduff.** A condition d'avoir sa carte du parti !

**M. Raymond Forni.** ... ainsi que l'égalité professionnelle entre les deux sexes en 1983.

Nous avons supprimé les entraves à la libre association des étrangers car, avant nous, les textes étaient plus soupçonneux pour les paisibles groupements de citoyens que pour les sociétés commerciales.

Au-delà de la proclamation des libertés des individus et de leur application dans la loi, le combat de la gauche, depuis des décennies, s'associe étroitement à la défense des droits et des libertés des plus faibles. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Plus personne ne vous croit !

**M. Roger Corrèze.** Vous prêchez dans le désert !

**M. Raymond Forni.** Ces libertés sont le résultat des luttes menées par les organisations ouvrières et paysannes, par la gauche contre l'arbitraire, contre les privilèges.

Si je devais, en quelques instants, rappeler les grandes heures de ces combats, je ne pourrais passer sous silence la loi de 1864...

**M. Jacques Toubon.** Nous sommes en 1984, monsieur Forni !

**M. Raymond Forni.** ... abolissant le délit de grèves non violentes ; les lois de 1874 et de 1892 sur la durée du travail des femmes et des enfants (*exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*)...

**M. Jacques Baumel.** Et les socialistes en 1940 ?

**M. Raymond Forni.** ... celles de 1884 sur les syndicats, de 1936 sur les quarante heures ; celles du Front populaire, encore, sur les délégués du personnel et les conventions collectives ; (*Protestations sur les mêmes bancs*)...

**M. Robert Cabé.** Cela vous gêne, messieurs !

**M. Raymond Forni.** ...ou celles de 1944 et 1945 sur les comités d'entreprise.

A chaque fois qu'une conquête était arrachée par la gauche, une vague de l'histoire remettait tout en cause.

On vit ainsi, sous Vichy, l'interdiction des organisations syndicales et de la grève puis, sous votre majorité, la mise en cause du droit de grève des fonctionnaires et les lois scélérates votées à la sauvette par le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jacques Toubon.** Et cette année ?

**M. Raymond Forni.** Depuis trois ans, dans le calme, parfois dans la sérénité...

**M. Alain Bonnet.** C'est cela qui les gêne !

**M. Raymond Forni.** ... la gauche a considérablement étendu le champ de ces libertés, que ce soit avec les lois Auroux qui permettent l'expression dans l'entreprise ou qui obligent à la négociation, avec l'abrogation de la loi du trentième indivisible, avec le nouveau statut de la fonction publique ou avec la démocratisation du secteur public.

Nous sommes parfois même allés au-delà de ce que l'on attend traditionnellement de nous, par exemple en réformant le droit des faillites qui protège aujourd'hui les entrepreneurs malheureux mais de bonne foi ou les professions de syndic et d'administrateur de justice. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Marc Lauriol.** Quel amalgame !

**M. Raymond Forni.** A chaque instant, en écho à ces poussées sociales, indispensables pour maintenir l'équilibre et satisfaire la juste revendication de l'immense majorité de notre peuple, nous nous entendions répondre par la droite qu'il faudrait plus de libertés pour licencier et qu'il convenait de dénoncer la tyrannie syndicale, cette droite tentant ainsi de prouver que ces réformes ne méritent pas d'être pérennisées dans le temps afin que, le moment venu, elle puisse les remettre en cause.

**M. Jean-Marie Daillet.** Certainement !

**M. Raymond Forni.** Plus récemment encore, aujourd'hui même, sous l'influence de la concentration capitaliste, de la complexité croissante des relations humaines, des innovations parfois révolutionnaires de la technologie, notre société est devenue à bien des égards spontanément « négatrice » des libertés proclamées en 1789. En effet, que reste-t-il des libertés individuelles quand un fichier unique peut croiser tous les renseignements détenus sur les individus dans d'autres fichiers ? Que reste-t-il du droit de la création des auteurs quand, par le jeu de la concurrence et des pratiques qu'elle induit, l'honneur d'être publié est réservé à quelques heureux élus ? Que reste-t-il, et c'est notre sujet, de la liberté de la presse quand de nombreux journaux sont contrôlés par un seul individu ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Jacques Baumel.** L'agence Havas est contrôlée par qui ?

**M. Raymond Forni.** Notre conception de l'homme et de la société ne se limite pas à une approche théorique de la liberté. Lorsque nous prôtons la décentralisation, que reste-t-il des reproches qui nous sont faits de l'étatisme ou du « trop d'Etat » que l'on entend, ici ou là, adresser au Gouvernement de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Lorsque nous donnons la liberté, la possibilité de quitter le monde du travail à soixante ans, n'y a-t-il pas un nouvel espace qui s'ouvre pour ceux qui, après des années de labeur, peuvent enfin jouir de la liberté de vivre et ne peut-on pas soutenir que lorsque la gauche s'intéresse au sort des plus démunis en augmentant les prestations sociales...

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Pierre Méhaignerie.** Grottesque !

**M. Raymond Forni.** ...cela traduit son souci de donner enfin une liberté essentielle, celle de vivre décemment dans un monde difficile, à l'immense majorité de ceux qui, jusqu'alors, ne pouvaient que souffrir et se taire ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Marc Lauriol.** Quelle salade ! Vous mélangez tout !

**M. Roger Corrèze.** Parlez du pouvoir d'achat !

**M. Raymond Forni.** N'avons-nous pas, messieurs — et je comprends que ce bilan vous gêne — permis, avec la loi sur la communication audiovisuelle, que soit mis fin au monopole d'Etat des radios et garantie l'indépendance des chaînes publiques par la création de la Haute Autorité et par l'introduction récente de la publicité.

**M. Robert Cabé.** Très bien !

**M. Raymond Forni.** Notre souci, depuis que nous participons au Gouvernement de ce pays, a été de régler, dans un sens conforme aux orientations fondamentales tirées de la Déclaration de 1789, des contradictions entre les libertés, elles-mêmes liées au développement de notre société.

Tous les pays connaissent ce type de conflit. Il y a ainsi bien longtemps, messieurs, que les Etats-Unis, dont vous vous inspirez souvent, pétris de capitalisme oligopoliste, ont inventé les lois anti-trusts. Vos critiques, dans ce domaine comme dans d'autres, non seulement ne sont point susceptibles de nous atteindre mais elles ne modifieront pas la conduite que nous nous sommes fixée.

Puisqu'il est question dans le texte de votre motion de censure de la légitimité, je ne puis passer sous silence le déchaînement auquel vous vous livrez et qui vise à maintenir ce pays dans un psychodrame permanent...

**M. Marc Lauriol.** C'est vous qui créez le psychodrame.

**M. Raymond Forni.** ... tendant, comme M. Schumann le 16 juillet dernier devant le Sénat, à accrédi-ter la thèse qu'un fossé se creuserait entre la représentativité et la légitimité.

**M. Jacques Toubon.** C'est vrai !

**M. Raymond Forni.** De même M. Bernard Pons a évoqué, le 30 juin à Marseille, la « situation révolutionnaire »...

**M. Roger Corrèze.** Créée par vous !

**M. Raymond Forni.** ... dans laquelle le Gouvernement placerait le pays et qui ferait plus que jamais d'eux — c'est-à-dire, bien entendu, les gaullistes — les seuls gardiens de la démocratie par leur capacité à résister.

**M. Christian Bergelin.** C'est exact !

**M. Raymond Forni.** Quant à M. d'Aubert, il a même affirmé sans rire à l'Assemblée nationale : « Ils sont tout juste bons à expédier les affaires courantes. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

L'honnêteté me pousse à dire que ce thème de l'incapacité n'est pas développé par tous. Ainsi, M. Stasi, dans une déclaration récente, se refuse à contester la légitimité du pouvoir.

**M. Alain Madelin.** Nous aussi !

**M. Raymond Forni.** Il se désolidarise également de l'obstruction permanente, sachant qu'il y a un risque « d'aboutir à une épreuve de force dangereuse pour la démocratie et les institutions. » (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Raymond Forni.** Et puisque nous traitons de l'incapacité, je me permets simplement de poser à la droite une question à laquelle je suis convaincu qu'elle répondra.

**M. Roland Nungesser.** Qui c'est, la droite ?

**M. Raymond Forni.** J'ai eu récemment entre les mains un tract, diffusé par une association de parents d'élèves de l'enseignement privé, et qui indiquait : « Aujourd'hui, organisons la riposte ». Organiser la riposte, cela consiste par exemple, pour ceux-là, à retirer des banques, du C. C. P., de la caisse d'épargne tout l'argent déposé. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) Cela consiste, pour les mêmes, à annuler tous les prélèvements automatiques accordés aux organismes d'Etat. Cela consiste, messieurs, à bloquer toutes les administrations en payant les factures — impôts, électricité, eau, téléphone, loyers H. L. M. ... — en plusieurs chèques, au moins cinq, et avec des majorations de quelques centimes, afin que la pagaille s'installe dans les administrations de ce pays. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Roger Corrèze.** C'est déjà fait !

**M. Raymond Forni.** La question est donc de savoir si la majorité de ceux qui sont assis sur ces bancs de droite est d'accord avec le tract diffusé dans la région lyonnaise par un certain nombre d'associations défendant, paraît-il, l'enseignement privé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Raymond Douyère.** Ce sont les mêmes !

**M. Robert Cabé.** Ils sont là !

**M. Raymond Forni.** La question se poserait d'ailleurs de savoir si, pour les mêmes, la rue, aujourd'hui, ne remplacerait pas les urnes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. Edmond Alphanéry.** Monsieur Forni, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Raymond Forni.** Je vous en prie !

**M. le président.** La parole est à M. Alphanéry, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Edmond Alphanéry.** Je remercie M. Forni de me laisser l'interrompre. Il a évoqué le fait qu'un certain nombre de gens pourraient retirer leur argent de la caisse d'épargne. Je pense que cela est probablement motivé par l'importance du déficit budgétaire. Je rappelle en effet à l'Assemblée que le déficit d'exécution de 1983 est de 146 milliards.

S'il n'y avait pas ce déficit budgétaire, il est probable que cela vous ferait moins peur ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. Raymond Douyère.** C'est scandaleux !

**M. Robert Cabé.** Ils ont besoin de vacances !

(M. Louis Mermaç remplace M. Michel Sapin au fauteuil présidentiel.)

#### PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Forni.

**M. Raymond Forni.** Je pense que la réponse, si mon interrupteur la souhaite, sera donnée, dans quelques mois, lors des débats budgétaires à l'Assemblée nationale. Nous n'en sommes pas là.

Nous débattons en effet d'une motion de censure à propos de laquelle je veux rappeler quelques réflexions simples, notamment celles de M. Riveiro, auteur qui n'est pourtant pas traditionnellement réputé pour avoir des opinions de gauche. Il rappelait, dans un ouvrage récent, que l'autorité légitime est celle dont l'avènement est survenu sans rupture constitutionnelle, en application des textes en vigueur.

**M. Alain Madelin.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Nous n'avons jamais dit le contraire !

**M. Raymond Forni.** Puisque la confusion semble s'être installée dans vos esprits, il est bon de vous rappeler, messieurs, que la légitimité ne se confond point avec un certain légitimisme.

**M. Alain Madelin.** Vous êtes légitime, cessez donc de douter à chaque instant.

**M. Raymond Forni.** Ce dernier consisterait en un droit exclusif, inné, réservé à votre lignée, je veux dire à votre descendance, et à elle seule, à diriger la France et à refuser d'accepter la gauche, comme si, en 1981, nous avions usurpé le pouvoir, comme si les électeurs n'avaient pas élu légalement, légitimement François Mitterrand Président de la République et n'avaient pas décidé d'envoyer siéger à l'Assemblée nationale une majorité pour le représenter. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Serge Charles.** Personne ne dit cela !

**M. Raymond Forni.** Je ne puis m'empêcher, à cet instant précis, de me souvenir qu'en 1889 le général Boulanger, que l'on appelait le « général revanche »...

**M. Francis Geng.** On n'est plus au XIX<sup>e</sup> siècle.

**M. Raymond Forni.** Le général Boulanger s'était alors cru légitimé par une élection partielle qui s'était déroulée à Paris. Chacun sait comment cela s'est terminé ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je ne puis donc m'empêcher de souligner que votre comportement rappelle, à bien des égards, les heures sombres de notre histoire.

**M. Robert Cabé.** Très bien !

**M. Raymond Forni.** En effet, à défaut d'être d'accord entre vous, vous cherchez à vous unir artificiellement sur des thèmes qui ont la faiblesse de notre pays, qui l'ont conduit au désordre et à la peur et qui ont ouvert les portes à la dictature. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Vous n'êtes d'accord sur rien. Ni sur l'Etat et son rôle...

**M. Alain Madelin.** Ridicule !

**M. Raymond Forni.** ...ni sur l'économie et ses principes, ni sur l'Europe malgré les apparences, ni sur l'Alliance atlantique et la défense, ni sur l'armée qu'elle soit populaire ou de métier, ni sur la politique étrangère et ses difficultés. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vous n'êtes d'accord sur rien, sauf sur votre volonté de revanche, sur l'antiparlementarisme que vous alimentez, sur un discours xénophobe et anti-immigrés (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Vous êtes d'accord, en fait, sur tout ce qui fait appel aux tendances extrémistes et — sans le dire ou plutôt en vous en défendant — vous rejoignez, messieurs, le même combat que M. Le Pen. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Et n'est-il pas révélateur de ce point de vue que M. Léotard...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Où est-il ?

**M. Raymond Forni.** ...s'interroge, il y a quelques jours, sur l'opportunité de s'allier avec lui ? N'est-il pas révélateur que M. Barre, lui-même, se livre à quelques contorsions se traduisant par quelques contacts impronptus qualifiés d'accidentels avec M. Le Pen quelques jours avant les élections européennes ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Francis Geng.** Supprimez l'opposition !

**M. Raymond Forni.** Et plus je vous regarde, messieurs, plus je me dis que, décidément, la droite dans ce pays est le visage convenable de l'extrême droite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Vos tentatives de déstabilisation de nos institutions se retrouvent même dans les endroits les plus inattendus, là où nous étions habitués à plus de modération.

Et si je devais qualifier aujourd'hui le comportement du Sénat, j'aurais beaucoup de peine, messieurs, à faire la part entre celui de M. Poher, qui est le Sénat conservateur, certes, mais conservateur de la République...

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est une institution de la République.

**M. Raymond Forni.** ...et celui de M. Pasqua, dont on peut dire sans risque qu'il est conservateur au sens le plus haïssable du terme. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Claude Labbé.** C'est scandaleux ! C'est honteux !

**M. Jean-Louis Goaduff.** Vous perdez le peu de crédit qu'il vous reste !

**M. Raymond Forni.** J'aurais de la peine à mesurer dans ce comportement quelle serait la conséquence de la perte d'une réputation de sage se et de mesure au profit de quelques semaines d'obstruction.

**M. Yves Lançon.** Vous provoquez !

**M. Raymond Forni.** Dois-je vous rappeler, mes chers collègues, que le 7 juillet 1984, devant le comité directeur du R. P. R., M. Pasqua déclarait : « Nous utiliserons tous les moyens pour retarder, à défaut d'empêcher, le vote des lois » ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Dois-je vous rappeler, mes chers collègues, qu'en 1962, aux heures les plus difficiles pour le Sénat, Gaston Monerville, président de cette assemblée, rappelait au pays tout entier : « Je demande qu'on me cite un seul cas, un seul, où le Conseil de la République d'hier, le Sénat d'aujourd'hui, a empiété sur les prérogatives du suffrage universel et sur celles de l'Assemblée nationale, représentation directe du suffrage universel au Parlement » ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Comment concilier aujourd'hui ces deux déclarations ?

J'ai cité Gaston Monerville, mais je pourrais aussi citer M. Poher qui, au mois de décembre 1981, déclarait : « L'Assemblée nationale, surtout dans sa composition politique actuelle, où une seule formation politique assure la majorité, représente la volonté exprimée de la majorité de la nation... »

**M. Yves Lancien.** « Représentait » ! C'est tout le problème !

**M. Alain Bonnet.** Attendez la fin !

**M. Raymond Forni.** ... elle indique la voie que l'on doit suivre... Pour sa part, le Sénat n'a pas ce rôle.

Il y a, messieurs, un véritable danger, un jeu dangereux, y compris pour ceux qui, dans l'opposition sont attachés à notre démocratie, à notre République...

**M. Claude-Gérard Marcus et M. Yves Lancien.** Tous !

**M. Raymond Forni.** ... à l'état de droit, à nos conceptions legalistes.

**M. Roger Corréze.** Montrez-le !

**M. Raymond Forni.** Non seulement vous refusez que s'appliquent les règles constitutionnelles, mais, qui plus est, vous détournez, vous falsifiez la charte fondamentale, notre Constitution (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) en voulant faire appel, récemment encore, au référendum dans des cas où elle ne le prévoit pas. Vous détournez, vous falsifiez notre règlement en travestissant la procédure parlementaire, en obstructions systématiques...

**M. Michel Noir.** C'est faux !

**M. Raymond Forni.** ... et vous faites le lit de ce qu'il y a de plus méprisable dans ce pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Aujourd'hui, les choses sont claires : ce n'est plus la majorité ni le Gouvernement que vous visez, comme toute opposition démocratique républicaine qui se respecte...

**M. Robert Cabé.** Quelle leçon ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Continuez, monsieur Forni !

**M. Raymond Forni.** Je le répète, aujourd'hui ce n'est plus la majorité ni le Gouvernement que vous visez, comme toute opposition démocratique républicaine qui se respecte, c'est à nos institutions, à notre Constitution que vous vous attaquez. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jacques Baume.** Vous l'avez combattue !

**M. Raymond Forni.** Celles-ci ne seraient bonnes d'ailleurs que lorsque la droite est au pouvoir, mais lorsqu'elles ont permis à la gauche d'être majoritaire, vous n'en voulez plus !

**M. Michel Cointat.** Personne n'a dit cela !

**M. Raymond Forni.** Vous ne tolérez pas que la gauche gouverne et, après avoir annoncé les pires catastrophes — « Vous ne tiendrez pas deux ans », disait M. Chirac —, vous êtes obligés de vous rendre à l'évidence et, à défaut de constater le désordre que nous aurions installé, vous vous employez à le provoquer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Vous refusez même l'utilisation de l'article 49.3 dont je dois rappeler que, lorsque M. Barre assumait la responsabilité du gouvernement, il a été utilisé six fois en deux mois.

**M. Roger Corréze.** Pas comme cela !

**M. François d'Aubert.** Jamais contre les libertés !

**M. Raymond Forni.** Il est vrai que cet article était dirigé non pas contre l'opposition d'alors mais contre une majorité qui, à l'image de ce que vous offrez aujourd'hui, s'était déjà installée dans le désordre.

Mes chers collègues, je vous le dis calmement : c'est votre action qui n'est plus légitime.

**M. Christian Bergelin.** C'est mauvais !

**M. Raymond Forni.** C'est votre comportement qui n'est plus tolérable. C'est votre démarche qui est lourde de menaces pour les libertés publiques. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Elle ne réponds en rien aux vœux profonds et aux préoccupations quotidiennes des Français.

**M. Christian Bergelin.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Raymond Forni.** Et c'est ce qu'il convient de dénoncer à cette tribune alors qu'une fois de plus, sans illusion je crois, vous tentez de mettre en cause le Gouvernement de la République en faisant appel paradoxalement aux pères de notre Constitution et aux hallebardiers de l'opposition dite nationale. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Marie Daillet.** Au fou !

**M. Raymond Forni.** Curieuse motion de censure qui vise à censurer un projet de loi sur la presse.

**M. Marc Lauriol.** Sur le contrôle de la presse !

**M. Raymond Forni.** Et s'il devait y avoir un bon exemple à soumettre au pays, soumettons-lui celui-ci !

En deuxième lecture, alors que nos traditions, nos institutions soumettent la décision finale à notre seule assemblée...

**M. Edmond Alphandéry.** Merci, monsieur Forni !

**M. Raymond Forni.** ... vous voilà, par quelques-uns, repartis à l'assaut de ce que vous croyez être le gouvernement illégitime de ce pays...

**M. Jean-Claude Gaudin.** M. Madelin vient de dire le contraire !

**M. Raymond Forni.** ... prenant ainsi vos désirs pour la réalité, oubliant qu'avant 1981 vous aviez, à de très nombreuses reprises, été mis en minorité par le pays sans qu'à aucun moment nous n'ayons, de notre côté, souhaité la remise en cause des grands principes qui guident notre République. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Jagoret.** Très juste !

**M. Raymond Forni.** Et si il fallait opposer un seul argument à tous ceux qui, depuis des mois, paralysent notre travail, je vous invite, messieurs, à relire le cahier bleu élaboré par la Résistance, et qui à propos de la presse soulignait la nécessité « de rester digne de ses origines et de conserver jalousement son indépendance, notamment à l'égard des puissances de l'argent ».

**M. Alain Madelin.** De son indépendance par rapport à l'Etat !

**M. Raymond Forni.** Comment ces objectifs ne pourraient-ils pas être les nôtres ?

Comment pourrions-nous nous contenter aujourd'hui de proclamer une liberté en imaginant qu'elle suffit à permettre son exercice ?

Comment ne pas se souvenir que la liberté, conçue seulement comme une absence d'interdiction et un respect de privilèges...

**M. Alain Madelin.** Voilà !

**M. Marc Lauriol.** Quel aveu !

**M. Raymond Forni.** ... ouvre une voie à la confiscation de cette liberté même par ceux qui ont les moyens matériels de l'exercer et à la négation de cette liberté pour les autres ?

Cette idéologie là, c'est la vôtre. C'est celle de la droite. C'est celle que vous défendez, messieurs, notamment au travers de cette notion de censure.

Pour nous, au contraire, garantir l'exercice d'une liberté, c'est éviter que les plus forts ou les plus fortunés n'en abusent. C'est l'assurer pour tous. C'est faire en sorte que chacune et chacun d'entre nous puisse, en toute indépendance, disposer de ce cadre pour agir, pour réfléchir, pour aujourd'hui s'informer.

Et nous sommes, de ce point de vue, les héritiers de la Résistance... (applaudissements sur les bancs des socialistes — vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française).

**M. Jacques Baume.** Pas les seuls !

**M. Raymond Forni.** ... car nous considérons que les principes de l'ordonnance du 26 août 1944 sont restés actuels, et que seules les difficultés de l'application de celle-ci nécessitent l'intervention du législateur, que c'est pour nous un devoir, que c'est aussi un honneur que de soumettre à l'appréciation du Parlement une loi permettant le plein exercice des libertés fixées par ceux dont ni l'esprit démocratique ni la volonté de respecter les libertés ne peuvent être mis en doute.

Et d'abord, messieurs, des faits qui torquent le cou d'une manière définitive à l'affirmation du prétendu pluralisme sous le règne de M. Hersant et consorts.

**M. Alain Madelin.** Voilà l'intolérance !

**M. Raymond Forni.** Il y avait 28 quotidiens d'information générale en 1946 ; il n'en reste que 11 aujourd'hui. Il y avait 175 quotidiens régionaux en 1946 ; il n'en reste que 73 aujourd'hui.

Nombreux étaient les groupes de presse, qui assuraient la diffusion de quotidiens nationaux en 1946. Un seul groupe détient près de 40 p. 100 du total de la diffusion, en 1984.

En 1946, messieurs, la liberté de choix existait pour le lecteur. Aujourd'hui, dans un département sur quatre...

**M. Alain Madelin.** Vous allez vous attaquer à la presse régionale maintenant ?

**M. Raymond Forni.** ... la liberté pour un citoyen de choisir son quotidien local entre plusieurs titres n'existe plus. Et la désertification se poursuit au point qu'en 1978 M. Raymond Barre lui-même saisissait le président du Conseil économique et social afin qu'une étude soit élaborée pour permettre au gouvernement d'apprécier les diverses mesures qui seraient susceptibles de maintenir et d'accélérer le pluralisme dans le domaine de la presse.

**M. Christian Bergelin.** Parlez-nous plutôt du pouvoir d'achat des Français !

**M. Raymond Forni.** Communiqué le 25 mai 1979 à M. Raymond Barre, le rapport Vedel traçait les lignes directrices de ce que devait être l'action gouvernementale.

**M. Christian Bergelin.** Parlez-nous de l'essence qui augmente !

**M. Raymond Forni.** Déjà celui-ci suggérait que l'ordonnance de 1944 soit modifiée et complétée pour en faciliter l'application et éviter que ses dispositions ne soient tournées.

Déjà ses conclusions proposaient la création d'une commission des opérations de presse, dont le rôle serait de garantir le pluralisme et la liberté de la presse, en assurant la transparence financière des entreprises et en contrôlant les concentrations et les ententes.

**M. Jean-Louis Goasdouff.** En les faisant disparaître !

**M. Raymond Forni.** Déjà le rapport Vedel suggérait que cette haute autorité soit composée de représentants des juridictions administratives et judiciaires.

Déjà M. Lecat annonçait, quelques semaines plus tard au Sénat, le débat prochain d'un projet de loi.

**M. Alain Bonnet.** Ils ont tout oublié !

**M. Raymond Forni.** Mais, soumis aux influences, aux pressions, cédant à la facilité, le projet élaboré tomba très vite aux oubliettes de l'histoire puisqu'il ne pouvait y avoir alors compatibilité entre le respect strict des libertés et la reconnaissance des privilèges.

C'est parce que la droite d'alors était trop complaisante à l'égard du monde de l'argent que ce projet resta lettre morte et qu'une fois de plus, les promesses s'envolèrent. (Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Nous, socialistes, nous ne faisons aujourd'hui que revenir aux sources, au droit et à la morale. Et il est stupéfiant — je dirai presque incongru — d'entendre invoquer sans cesse la défense des libertés et pluralisme par ceux-là mêmes qui, par leur soutien, parfois par leur action, se sont attachés à les détruire, et par les autres qui, se dissimulant derrière des prête-noms et des sociétés fantômes à force d'argent, ont mis à mal le pluralisme de l'information.

En 1974 donc, le danger pointait à nos portes et aujourd'hui, sereinement, nous avons décidé d'agir sans que l'on comprenne, sans que l'opinion publique comprenne vraiment ce qui justifie de si violentes réactions de la part de l'opposition.

Comment donc, nous serions en train de débattre de la condition fondamentale de l'existence de la démocratie, je veux dire de la liberté de la presse qui fait partie intégrante de la tradition républicaine, et certains y seraient opposés ?

N'y a-t-il pas là une dangereuse collusion, une redoutable complicité entre la droite classique, conservatrice, et l'extrême droite dont on a vu pointer le bout du nez, si je puis dire, il y a quelques jours à peine ?

**M. Pierre Jagoret.** Les forces nouvelles !

**M. Raymond Forni.** Comment, nous serions en train de débattre des modalités d'exercice de cette liberté fondamentale en assurant la transparence des entreprises de presse et en permettant d'éviter leur concentration excessive, et la droite hurlerait à l'atteinte aux libertés ?

Comment donc, nous serions en train de modifier un texte, un seul, alors que le statut actuel de la presse est constitué par une trentaine de dispositions dont aucune n'est remise en cause, et la droite voudrait faire croire à l'opinion publique que la liberté de la presse serait remise en cause ?

Comment donc, nous réitérerions l'affirmation du principe posé par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, selon lequel la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, et la droite y trouverait à redire ?

Comment donc, nous mènerions ce combat pour la liberté de la presse dans le droit fil des luttes menées par les républicains et les démocrates dans toute l'histoire politique du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, et la droite nous accuserait de trahir ?

En 1944, la Résistance, les résistants ont voulu tout à la fois liquider le passé en assurant la dévolution des biens et des entreprises qui avaient collaboré sous l'occupation et établir un nouveau régime de la presse lui permettant d'échapper à l'emprise de l'argent.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Concluez !

**M. Raymond Forni.** Et le général de Gaulle, dans son ouvrage intitulé *le Salut*, écrivait : « créer une grande presse... » (interruptions répétées sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)

**M. le président.** Messieurs, si vous voulez que l'orateur conclue, il faudrait peut-être l'écouter. Vous ne pouvez pas demander tout et son contraire, comme trop souvent. Ecoutez sa conclusion.

**M. Marc Lauriol.** On le connaît !

**M. Raymond Forni.** Je rappelais cette citation du général de Gaulle : « Créer une grande presse, cela avait été le rêve des clandestins. Ils la voulaient honnête et sincère, affranchie des puissances de l'argent, d'autant plus que l'indignation provoquée par les feuilles de l'occupation était venue s'ajouter aux mauvais souvenirs laissés par les journaux d'avant-guerre quant à l'indépendance et à la vérité. »

Voilà ce que disait le général de Gaulle en 1945.

**M. Jacques Baumel.** Vous l'avez sans cesse attaqué !

**M. Raymond Forni.** Nous savons bien qu'il ne peut y avoir de débat démocratique, de débats d'idées s'il n'y a point diversité et que la loi du marché ne peut être l'étalon idéal pour garantir la liberté d'expression.

Je conclus, monsieur le président. (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Nous ne croyons pas à la fatalité économique de la concentration et nous nous donnons les moyens de l'éviter.

Nous ne nions pas les contraintes économiques et nous n'avons nullement le désir d'assurer artificiellement la publication de journaux sans lecteurs.

Mais le débat démocratique ne peut obéir aux seules lois du marché et là où le pluralisme est le plus menacé, il convenait, il était de notre devoir d'agir, et nous le faisons. Et nous le ferons demain en complétant ce volet juridique par des dispositions économiques.

Est-ce vraiment une loi liberticide que nous examinons ? (*Oui ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Justifie-t-elle l'agitation, les cris et la mise en scène à laquelle vous vous livrez depuis quelques semaines... (*Oui ! sur les mêmes bancs*)

**M. Bruno Vennin.** Comédiens ! farceurs !

**M. Raymond Forni.** ... préférant les démonstrations à base de slogans destinées à asseoir la supercherie, à amuser la galerie, à tenir le pays en haleine, à la sérénité, à l'honnêteté et au respect des règles démocratiques. La liberté n'est pas un mot que l'on agite comme une crécelle.

**M. Marc Lauriol.** Arrêtez la vôtre ! C'est trop long !

**M. Raymond Forni.** Elle ne s'apprécie pas au bruit que l'on fait autour d'elle.

**M. Bruno Vennin.** C'est vrai !

**M. Raymond Forni.** Elle se juge non pas à ce que l'on présente après coup et sans risque, mais à ce qui a été fait. Chacun peut dès lors, dès aujourd'hui, sans attendre le verdict de l'histoire, en juger. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'opposition a choisi, pendant deux ans, de rester dans l'axe de sa campagne permanente contre la gauche : à savoir, la mise en cause de sa capacité à gérer l'économie.

**M. Christian Bergelin.** C'est un constat !

**M. le Premier ministre.** A la veille comme au lendemain de l'élection présidentielle, des experts — ou réputés tels — dans le domaine économique et des responsables de l'opposition ont publié leurs prévisions dans un hebdomadaire de large diffusion. Je n'aurai pas la cruauté de citer les noms et les chiffres.

**M. Alain Bonnet.** Dommage !

**M. le Premier ministre.** Chacun se souvient de cette période.

**M. Jacques Toubon.** Et le rapport Bloch-Lainé ?

**M. le Premier ministre.** Aujourd'hui, l'assainissement de l'économie française est en cours. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'opposition a donc changé de thème. Elle s'essaie, depuis plusieurs mois, sur un autre terrain, celui des libertés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

**M. Daniel Goulet.** C'est du rêve !

**M. le Premier ministre.** Là encore, les excès de la propagande et les illusions qui en résultent se dissiperont, avec le temps devant la réalité des faits.

J'ai déjà eu l'occasion de montrer combien les censeurs d'aujourd'hui étaient mal placés pour attaquer le Gouvernement, eux qui ont à leur bilan : l'instauration des tribunaux d'exception,...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** ... le maintien de la peine de mort, des textes comme la loi « anticasseurs » ou « sécurité et liberté ». (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

J'ai eu l'occasion de relever le paradoxe de cette liste pour « l'Europe des libertés » composée d'hommes et de femmes qui, pendant vingt-trois ans, ont refusé aux citoyens français le droit d'en appeler aux juridictions européennes. (*Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.*)

Il est vrai que les réponses des institutions européennes ne sont guère de nature à satisfaire l'opposition. Hier, lorsqu'elle gouvernait, elle redoutait de voir les cours européennes contester les lois. Nous, aujourd'hui, nous ne craignons rien.

**M. Albert Brochard.** Ah ! Ah !

**M. Charles Miossec.** Sauf le suffrage universel !

**M. le Premier ministre.** Et lorsqu'un député du Parlement européen a, en janvier dernier, interrogé la Commission des Communautés européennes sur notre projet de loi concernant la transparence et le pluralisme de la presse, nous avons attendu la réponse avec la plus grande sérénité.

**M. Alain Madelin.** Ce n'est pas la Commission qui a répondu. C'est un mensonge de dire ça !

**M. le Premier ministre.** Le parlementaire estimait, dans sa question, que le projet du Gouvernement français n'était pas compatible avec les normes juridiques européennes...

**M. Alain Madelin.** Faux témoignage !

**M. le Premier ministre.** ... dans la mesure où, selon lui, il mettait en cause la liberté d'entreprise et la liberté de la presse.

**M. Jacques Baumel.** C'est faux ! C'est un mensonge !

**M. Michel Noir.** Mensonge !

**M. le Premier ministre.** Bref, mesdames et messieurs les députés de l'opposition, il reprenait votre thèse.

Vous connaissez la réponse de la Commission de Bruxelles.

**M. Alain Madelin.** C'est faux ! Ce n'est pas la réponse de la Commission, c'est celle d'un commissaire !

**M. le Premier ministre.** Elle ne vous fait pas plaisir, je sais, mais c'est la réponse de la Commission européenne, publiée au *Journal officiel* des Communautés.

**M. Pascal Clément.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Après examen, la Commission des Communautés européennes a estimé...

**M. Alain Madelin.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** ... que le projet de loi dont vous débattiez n'avait pas revêtu d'éléments d'incompatibilité avec le droit communautaire. Elle a ajouté que l'adoption par la France d'une législation relative aux concentrations des entreprises de presse ne devrait pas poser de problème puisque des législations comparables existent en République fédérale d'Allemagne et en Grande-Bretagne. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Alain Madelin et M. François d'Aubert.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** Par ailleurs, la Commission ne pense pas que le projet de loi en question soit de nature à menacer la liberté d'expression par le moyen de la presse.

Avez-vous, mesdames et messieurs de l'opposition, déjà oublié vos déclarations durant la récente campagne électorale ?

Au nom d'une prétendue « défense des libertés », vous avez expliqué au pays que grâce à l'appartenance de la France à la Communauté européenne, le Gouvernement ne pourrait pas appliquer son programme et tenir ses engagements.

Eh bien ! voici la preuve concrète du caractère erroné d'une telle affirmation. Nos partenaires, les responsables de la Communauté, ont sur les réalités françaises une vue plus sereine et plus réaliste que l'opposition !

**M. Michel Debré.** Et la souveraineté nationale ?

**M. le Premier ministre.** Ils ne se laissent pas, pour leur part, aveugler par la passion !

Comme le Gouvernement l'a toujours dit, ce texte ne menace en rien les libertés. Bien au contraire, il permet leur exercice réel. Il tend à éviter qu'au nom de la liberté de la presse, seuls les plus riches, seuls les plus puissants, puissent éditer des journaux.

**M. Georges Tranchant et M. Claude Labbé.** Et Defferre ?

**M. le Premier ministre.** Des lois antitrusts existent dans les grandes démocraties. En ce domaine la France est en retard.

**M. Marc Lauriol.** C'est une mystification !

**M. le Premier ministre.** Et pourtant, dès 1944, la volonté de l'exécutif avait été de lutter contre les situations de monopole et d'assurer la transparence financière des entreprises de presse.

Malheureusement, les principes fixés en 1944 n'ont pas été respectés car la législation arrêtée n'a pas été appliquée. Le Gouvernement ne vous propose rien de plus que d'actualiser cette législation afin de permettre — enfin — son application.

Le Gouvernement n'a pas voulu aller au-delà. Il n'a pas souhaité élaborer une sorte de « statut de la presse ». Ce que le Sénat, en revanche, a fait, en quelque sorte.

Le texte voté par la Haute assemblée n'a plus rien de commun avec le projet initial du gouvernement puisque, sur les quarante-trois articles que vous aviez adoptés en première lecture, seuls trois ont été maintenus en l'état. En revanche, dix-neuf articles ont été supprimés et vingt-cinq ajoutés !

C'est la raison pour laquelle nous sommes revenus, pour l'essentiel, au projet que vous aviez voté en première lecture. Car, avec votre version et celle du Sénat, deux philosophies s'opposent,...

**M. Marc Lauriol.** C'est heureux !

**M. le Premier ministre.** ... deux éthiques s'affrontent.

**M. Jacques Baumel.** Quel aveu !

**M. le Premier ministre.** Derrière le mot « liberté », les tenants du libéralisme ont toujours caché le règne de l'individualisme, la défense de privilèges, bref la loi du plus fort.

**M. Michel Lambert.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** La gauche, quant à elle, s'est toujours préoccupée, à l'inverse, des conditions concrètes de l'exercice des libertés. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

La situation de la presse écrite en offre une excellente illustration. Au nom de la liberté de la presse, les titres n'ont cessé de disparaître et le pluralisme de se réduire. L'argent a supplanté les idées.

**M. Jacques Baumel.** Ce sont les lecteurs qui ont fui !

**M. le Premier ministre.** Le rachat de titres pour conforter un empire se traduit par la baisse de la diffusion et la dispersion des équipes rédactionnelles. On a pu notamment l'observer dans l'ouest du pays. Et un exemple récent a montré quelle étrange conception de la liberté préside désormais à la vie de ces organes de presse.

Vous avez eu l'occasion d'évoquer, mesdames et messieurs les députés, au cours d'une de vos récentes séances de questions, le cas de ce journaliste du journal *Le Pays d'Auge* qui a été licencié pour le seul motif d'avoir reproduit, entre guillemets, des propos tenus en réunion publique par un responsable socialiste !

**M. Alain Madelin.** Cela n'est pas digne d'un Premier ministre ! La justice est saisie et l'instruction est en cours !

**M. le Premier ministre.** Il est vrai que ces propos étaient critiques à l'égard d'une des publications du groupe Hersant et que *Le Pays d'Auge* a été repris par ce groupe. Car la liberté de la presse doit être défendue à tous les niveaux. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Vous connaissez, mesdames et messieurs les députés, l'importance de nos petits journaux locaux. En raison de leur anonymat, ils sont trop souvent victimes de faits de cette nature dans l'indifférence générale.

Ce n'est pas acceptable et le projet qui vous est soumis a aussi pour objectif de préserver l'indépendance des rédactions de ces petits journaux locaux.

**M. Alain Madelin.** A quel article ?

**M. le Premier ministre.** En effet, chacun en conviendra, cet épisode du *Pays d'Auge* illustre une bien curieuse conception de la liberté. De telles pratiques disqualifient leurs auteurs et prouvent que leur combat n'a pour seul objectif que la défense de privilèges.

**M. Alain Madelin.** Parlez-nous de ce qui se passe à *Var-Motin* et au *Provençal* ?

**M. le Premier ministre.** De même, sont inacceptables les méthodes qui consistent à mettre en cause, dans un luxueux magazine, nos diplomates lorsqu'ils s'attachent, au Chili, par exemple, à défendre les droits de l'homme. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Marc Lauriol.** Totalitaire !

**M. le Premier ministre.** Comme sont inacceptables les méthodes de la même publication qui consistent à truquer l'information en détournant des photos de leur sens pour nuire à un gouvernement étranger, en l'occurrence celui du Nicaragua, et par ricochet au Gouvernement français. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Censure !

**M. le Premier ministre.** Non, non, ce n'est pas le combat pour la liberté qui est ainsi livré, c'est l'éternel combat de la droite contre le progrès. *(Mêmes mouvements.)* C'est aussi, à travers ces cas précis, le combat contre la démocratie *(vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)* contre la dignité de l'homme et donc la liberté ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Les députés du rassemblement pour la République et quelques députés de l'union pour la démocratie française quittent l'hémicycle.)*

**M. Claude Labbé.** C'est scandaleux !

**M. Gabriel Kaspereit.** Démission !

**M. le Premier ministre.** Mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement ne cédera pas devant les forces politiques et financières aujourd'hui coalisées ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Et il sait pouvoir compter, dans cette lutte, sur le soutien d'une majorité d'entre vous. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce qui est en cause, à travers ce texte, c'est la possibilité pour les Françaises et les Français de pouvoir continuer à choisir entre des organes de presse de différentes sensibilités.

**M. Jean-Marie Daillet.** A bas la censure !

**M. le Premier ministre.** Ce qui est en cause, c'est la possibilité pour chaque lecteur de savoir à qui appartient le journal qu'il lit. Ce qui est en cause, c'est aussi la possibilité pour les journalistes de faire respecter leurs droits moraux dans une entreprise. Qui peut être hostile à de telles perspectives ? Les démocrates ne peuvent que s'en réjouir. Les autres ne souhaitent même pas rester sur leurs bancs dans cette assemblée pour entendre ces propos. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Alain Madelin.** C'est indigne de dire cela !

**M. le Premier ministre.** Les démocrates, eux, ne peuvent que s'en réjouir. Ils ont voulu la transparence et favorisé le pluralisme.

Ils n'ont pas peur de la lumière. D'autres, il est vrai, préfèrent l'ombre. Elle est propice à leurs actions. Elle est propice à des prises de contrôle financier. Elle est propice à la mise au pas des journalistes !

La majorité a choisi son camp et l'opposition le sien. C'est vrai sur le fond comme sur la forme. La majorité a choisi le libre débat. L'opposition s'est réfugiée dans les arguties de procédure et la mise en cause de l'institution parlementaire.

Là encore, le pays jugera.

**M. Edmond Alphandéry.** Il a déjà jugé !

**M. le Premier ministre.** Il jugera non pas sur les déclarations d'intention mais sur les faits et, par conséquent, sur les actes.

**M. Francis Geng.** Il a déjà jugé !

**M. le Premier ministre.** Le Gouvernement croit aux valeurs de la démocratie et c'est la raison pour laquelle il s'applique à permettre à un authentique débat de se développer dans le pays. Il souhaite une presse vivante, diverse et prospère.

Il l'a prouvé, par exemple, en aidant au développement ou au maintien des agences de presse. L'Agence France Presse a pu adopter un ambitieux plan de développement grâce à l'aide financière de l'Etat. De même, les pouvoirs publics se sont préoccupés d'aider l'Agence Centrale de Presse, notamment en facilitant l'arrivée de nouveaux partenaires. Pour l'avenir, il appartient aux organes de presse eux-mêmes de ne pas défendre le pluralisme de manière simplement théorique. Ils doivent concrètement marquer leur attachement au fait que notre pays compte deux agences concurrentes.

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas à vous de le leur dire !

**M. le Premier ministre.** Déjà, au nom du pluralisme et du rôle irremplaçable de l'information dans la vie d'une authentique démocratie, la presse française est l'une des plus aidées du monde. Les contribuables lui apportent, chaque année, l'équivalent de 5 milliards de francs.

**M. François d'Aubert.** Et voilà un peu de chantage !

**M. Alain Madelin.** C'est du chantage à l'argent !

**M. le Premier ministre.** La contrepartie naturelle de cette aide, c'est que la situation des entreprises de presse soit claire et que le pluralisme soit effectivement préservé.

Il ne peut pas y avoir d'aide financière de l'Etat sans que soient respectées quelques règles simples qui ont toutes pour objectif de tendre au bien public.

Qu'il s'agisse de préserver la diversité de la presse, de faire concourir l'ensemble des forces éducatives du pays à un même service public ou de favoriser le renouveau industriel du pays, l'Etat est prêt à apporter son aide, dans la clarté, et dès lors que des engagements réciproques sont pris.

**M. Alain Madelin.** Sur le contenu des journaux ?

**M. le Premier ministre.** Car c'est tout de même une bien curieuse conception de la liberté...

**M. Pascal Clément.** La vôtre !

**M. le Premier ministre.** ... que celle qui est défendue par la droite !

Quand je vois comment s'est déroulé le lamentable épisode de Creusot-Loire...

**M. Louis Odru.** Très bien !

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.** Et La Chapelle-Darblay !

**M. le Premier ministre.** ... où un chef d'entreprise a voulu institutionnaliser la privatisation des profits et la nationalisation des pertes, je me dis : quelle curieuse conception de la liberté ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour la droite, la liberté se résume au financement public d'activités privées sans contrôle réel et sans contrepartie.

**M. Pierre Méhaignerie.** C'est un discours digne des comices agricoles !

**M. le Premier ministre.** Nous n'acceptons pas ces comportements. Le Gouvernement est prêt à aider les secteurs qui en ont besoin, mais dans la clarté.

**M. Francisque Perrut.** La clarté socialiste !

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi, lors de l'examen du projet en première lecture, en décembre dernier, j'avais évoqué l'intention du Gouvernement de procéder à un réaménagement des aides à la presse. Le Gouvernement partage en effet, sur ce point, l'analyse formulée en 1979 par le Conseil économique et social. Le rapport Vedel relève — vous le savez — comme facteur de concentration « les formes qu'ont prises les aides de la puissance publique à la presse, plus précieuses pour les forts que pour les faibles ».

Nous devons remédier à cette situation. Le Gouvernement prépare actuellement le projet de loi de finances pour 1985. Le débat qui s'engage sur ces questions se poursuivra donc jusqu'à la fin de l'année.

Les dispositions relatives aux aides économiques, qui relèvent de la loi de finances, seront discutées devant la représentation nationale. Comme chaque année, il appartient au secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication de procéder aux concertations nécessaires.

**M. François d'Aubert.** Il a été condamné !

**M. le Premier ministre.** Déjà, les discussions avec les représentants de la profession se sont engagées au cours des assemblées annuelles et des échanges de vues ont pu avoir lieu entre les pouvoirs publics et la profession.

Le Gouvernement n'entend pas, pour autant, introduire des bouleversements trop importants au cours de la prochaine année.

Poursuivant les efforts engagés les précédentes années, il reconduira l'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires. L'action entreprise l'an dernier en faveur de la presse à l'étranger sera développée, notamment grâce à l'augmentation des crédits consacrés au fonds d'expansion de la presse à l'étranger. Il s'agit d'un objectif d'intérêt national.

Le Gouvernement a, d'ores et déjà, pris des dispositions en vue de favoriser la diffusion des journaux français hors de nos frontières. C'est ainsi que les hausses de tarifs postaux prévues en application des accords Laurent n'ont pas été répercutées intégralement cette année à la presse diffusée à l'étranger. Cette mesure complète celle que le Gouvernement avait prise l'année dernière en augmentant de 50 p. 100 les crédits du fonds d'expansion de la presse à l'étranger.

**M. François d'Aubert.** C'est tout ?

**M. le Premier ministre.** Ainsi, dans la pratique, le Gouvernement ne cesse de témoigner de l'importance qu'il attache à la presse écrite, à son développement et à son rayonnement.

**M. François d'Aubert.** Et la pérennisation des aides ?

**M. le Premier ministre.** L'action du Gouvernement à ce niveau s'est inscrite dans le droit fil du projet de loi qui vous est soumis, un texte qui, complété par les dispositions que je viens d'évoquer, est de nature à garantir le développement de notre presse écrite.

**M. François d'Aubert.** Ce n'est pas vrai de votre loi !

**M. le Premier ministre.** J'ajoute avant de conclure qu'il est quand même plus agréable, que l'on appartienne à l'opposition ou à la majorité, de discuter des affaires de la France dans le calme qui est revenu dans cette assemblée...

**M. Paul Pernin.** C'est vous qui provoquez !

**M. le Premier ministre.** ... que de le faire comme il y a un quart d'heure ou une demi-heure. C'est la voie qu'il faut suivre...

**M. Edmond Alphandéry.** Pour les choses sérieuses, on est sérieux !

**M. le Premier ministre.** ... et je remercie ceux qui se prêtent au dialogue de cette façon. J'ai écouté tous les orateurs qui se sont succédé. J'ai apprécié, bien sûr, les arguments présentés par les parlementaires de la majorité et je les en remercie.

On a multiplié les arguments, c'est un débat qui a tellement été repris que tout le monde les connaît.

**M. Francis Geng.** Archaïque !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Madelin, j'ai retenu de votre discours...

**M. Edmond Alphandéry.** Talentueux !

**M. le Premier ministre.** ... une affirmation trois fois reprise : le Gouvernement est légitime.

**M. Alain Madelin.** Eh oui !

**M. le Premier ministre.** Eh bien, la caractéristique principale d'un gouvernement légitime est justement de faire voter des lois par la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Il le fait, appuyé par une majorité, l'opposition présentant tous ses arguments, et ayant le temps de le faire.

Mais l'opposition, en aucun cas, ne peut faire obstruction à la loi. En démocratie, en République, la majorité a la possibilité de faire des lois.

**M. Alain Madelin.** Pas n'importe quelle loi !

**M. Francisque Perrut.** Pas contre la volonté des Français !

**M. le Premier ministre.** C'est ainsi. Vous devriez d'autant plus le comprendre, messieurs de l'opposition, que pendant vingt-trois ans, vous les avez faites.

Alors, acceptez que nous, qui sommes le gouvernement légitime, puissions à notre tour les faire ! C'est cela la légitimité en France ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Je regrette que M. Couve de Murville ne soit pas à son banc...

**M. Didier Chouat.** Il n'y est pas souvent !

**Plusieurs députés socialistes.** Il n'est jamais là !

**M. Alain Bonnet.** Ce n'est pas convenable ! (*Sourires.*)

**M. le Premier ministre.** Je ne dirai pas qu'il a un « style très particulier » — c'est son expression, mais que signifie-t-elle ? C'était cependant une bien curieuse intervention. Je veux bien qu'on donne quelques leçons. C'est en quelque sorte le club des anciens Premiers ministres. (*Sourires.*)

**M. Edmond Alphandéry.** Vous en serez bientôt membre !

**M. le Premier ministre.** Mais quand on veut faire quelques références, il faut le faire avec un esprit moins partisan ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Bonnet.** Il aurait dû rester pour écouter la réponse !

**M. le Premier ministre.** Il faut se placer un peu au-dessus de l'assemblée, et ne pas parler comme un partisan. Quand les partis de l'opposition, par une pratique systématique de l'obstruction empêchent l'Assemblée nationale de faire son travail, croient-ils servir l'intérêt national ? Quand les partis d'opposition affirment vouloir mettre en vacances la Haute assemblée plutôt que de la voir répondre à une convocation du chef de l'Etat, servent-ils l'intérêt national ? On peut au moins se poser la question et on ne cessera pas de le poser dans les prochains mois, car le véritable débat aura aussi lieu sur ce terrain-là. Dans les deux cas, ils laissent la passion l'emporter, au détriment du bon fonctionnement de l'institution parlementaire. Voilà pourquoi — j'aurais voulu le dire à M. Couve de Murville, qui est absent — j'ai dénoncé l'esprit partisan de l'opposition. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Francis Geng.** Comique !

**M. le Premier ministre.** Je regrette cet esprit partisan. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jean Brocard.** Vous êtes bien placé !

**M. le Premier ministre.** On peut avoir un esprit partisan dans cette assemblée...

**M. Francis Geng et M. Paul Pernin.** Vous en êtes l'illustration permanente !

**M. le Premier ministre.** Vous vous êtes exprimés les uns et les autres. Mais lorsqu'on manifeste cet esprit partisan, on ne se pose pas en donneur de leçons. On fait son commentaire. Point final. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Par conséquent, je le répète, ce texte, complété par les dispositions que je viens d'évoquer, est de nature à garantir le développement de notre presse écrite. C'est la raison pour laquelle, mesdames et messieurs les députés, je sais que vous repousserez la motion de censure qui vous est soumise.

**M. Francis Geng.** Ils sont partisans !

**M. le Premier ministre.** En la repoussant, vous manifesterez votre refus des détournements de procédure et de l'obstruction ; en la repoussant vous manifesterez votre refus de céder à l'intimidation d'un groupe de pression (*vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*) ; en la repoussant, vous manifesterez votre confiance dans le dynamisme de la presse française. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

#### Rappels au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Toubon pour un rappel au règlement. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Encore ! Ça nous manquait !

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, je fonde mon rappel au règlement sur l'article 39.

Je veux simplement dire que je suis triste que l'orateur qui a précédé le Premier ministre soit aussi le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Robert Cabé.** Grottesque ! D'ailleurs presque personne n'applaudit !

**M. le président.** Monsieur Toubon, il ne s'agissait pas d'un rappel au règlement. Vous auriez pu vous dispenser de cette intervention. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

La parole est à M. Joxe pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Joxe.** Je voudrais dire à M. Toubon que, nous, nous sommes plutôt contents de M. Forni. (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

#### Explications de vote.

**M. le président.** Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Hamel.

**M. Alain Bonnet.** Il va nous parler de Moscou !

**M. Emmanuel Hamel.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, le ton employé tout à l'heure par M. Forni, dont notre collègue Toubon rappelait à juste titre que les propos ont d'autant plus d'importance et de signification qu'il est président de la commission des lois, le ton employé par M. le Premier ministre qui, sitôt son discours prononcé n'attend pas les explications de vote...

**M. Claude Labbé.** Ce n'est pas un démocrate !

**M. Emmanuel Hamel.** ... ce ton de violence non contenue...

**M. Georges Hage.** C'est la paille et la poutre !

**M. Emmanuel Hamel.** ... ces accusations calomnieuses, ces injures...

**M. Pierre-Bernard Cousté.** C'est vrai ! Il faut le reconnaître !

**M. Christian Laurissergues.** Quelles injures, monsieur Hamel ? Ce n'est pas sérieux ! Vous dites n'importe quoi !

**M. Emmanuel Hamel.** ... la haine qui s'exprimait à travers ces propos, nous font mieux comprendre les raisons pour lesquelles chaque dimanche l'actuelle majorité parlementaire reçoit le désaveu justifié des Français à l'occasion de toutes les élections partielles, ou de presque toutes. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Jacques Brunhes.** Vous êtes l'image de la haine !

**M. Emmanuel Hamel.** Il est important de rappeler que cette séance a lieu parce que le Gouvernement, de même qu'il a refusé la prolongation de la discussion sur le projet concernant la liberté d'enseignement, utilise les mêmes moyens pour tenter d'empêcher l'opposition de montrer, par une opposition constructive, le sens véritable et la nature exacte des textes que le Gouvernement soumet. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Bruno Vennin.** Farceur !

**M. Emmanuel Hamel.** Si la discussion n'avait pas été interrompue, nous aurions pu, durant de longues semaines s'il l'avait fallu, car c'était notre devoir, améliorer un texte dangereux pour les libertés.

Une fois de plus, détournant de son sens un moyen prévu par la Constitution, vous empêchez l'opposition de faire sa tâche, et confortez ainsi, je l'espère, dans l'opinion publique, le sentiment qu'elle a de plus en plus, que vous voulez détruire des libertés et que, pour y parvenir, vous cherchez à museler l'opposition au Parlement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

C'est une première raison de voter la censure.

Mais il en est d'autres. Il est inadmissible que le Gouvernement ne croie pas devoir condamner les propos excessifs, discourtois, graves, proférés à l'encontre du Sénat. Nous tenons, par notre vote, à nous montrer solidaires d'une assemblée républicaine que la majorité ose accuser d'être prise de folie.

**M. Guy Bêche.** Et avril 1969 ?

**M. Emmanuel Hamel.** Le Sénat est une institution républicaine qui apporte à l'étude des textes le concours de sa réflexion intelligente, claire, calme et mesurée, et personne ne peut mettre en cause les sentiments républicains du Sénat. Et vous le traitez comme on ne doit pas traiter l'une des deux assemblées du Parlement français !

**M. Guy Bêche.** Il y en a qui voulaient le dissoudre !

**M. Emmanuel Hamel.** Enfin, dans une motion de censure, on doit dresser le bilan de l'action du Gouvernement. A entendre M. le Premier ministre, on avait le sentiment qu'il était là pour défendre les libertés, alors qu'on sait que les textes qu'il propose tendent à en réduire le champ.

Il a levé une voile sur ses intentions qui vont se concrétiser au cours des mois prochains dans une série de textes qui, notamment avec la modification du régime des aides à la presse, vont incontestablement créer pour cette presse un régime d'oppression.

Plusieurs députés socialistes. Oh !

**M. Job Durupt.** Donnez des exemples !

**M. Emmanuel Hamel.** Mais, aujourd'hui, ce Gouvernement persévère dans des réformes dont il sait que la majorité des Français ne veut plus. La persévérance à entreprendre des réformes liberticides creuse entre les institutions et le peuple français un fossé grave et dangereux. En effet, lorsque les dirigeants ne sont pas à l'écoute des signaux que lui lance le peuple, ces dirigeants créent un climat grave où les fondements mêmes de la République peuvent se trouver atteints, car il faut une concordance morale et psychologique entre le Gouvernement et la majorité du peuple. Or, incontestablement, ce soutien moral et cette concordance n'existent plus.

**M. Bruno Vennin.** C'est faux !

**M. Emmanuel Hamel.** L'une des raisons pour lesquelles ils n'existent plus tient essentiellement au bilan dramatique de la politique du Gouvernement, et je me réjouis que M. le Premier ministre soit revenu car je veux lui demander, bien qu'il soit apparemment insensible aux signaux d'alarme non seulement de la psychologie collective, mais également des statistiques, de mesurer l'écart entre les promesses qui avaient été faites et les réalisations.

Vous aviez déclaré, monsieur le Premier ministre, que vous seriez jugé sur votre aptitude à résoudre les problèmes du chômage.

Avant les élections présidentielles de 1981, vous aviez osé prétendre que vous créeriez un million d'emplois. Or, concrètement, en trois ans, au-delà des interprétations statistiques, on a compté près d'un million de demandeurs d'emploi supplémentaires. Au cours des douze derniers mois, la progression du nombre des demandeurs d'emploi a été de 14,5 p. 100. Le nombre des demandeurs d'emploi, qui était de 1 657 000 au 1<sup>er</sup> avril 1981, dépasse maintenant officiellement 2 250 000 et il a été reconnu qu'il y a eu chaque jour 1 800 chômeurs de plus au cours des derniers mois.

Rien que dans l'industrie — c'est l'I.N.S.E.E. elle-même qui le reconnaît — 160 000 emplois ont disparu au cours de la seule année 1983.

Les offres d'emploi, monsieur le Premier ministre, faut-il vous le rappeler, ont diminué de 50,2 p. 100 en un an.

M. Ralite, ministre de l'emploi, convenait lui-même qu'au premier trimestre 1984 on n'avait enregistré qu'une offre nouvelle d'emploi pour 8,7 demandes.

Aujourd'hui, le chômage frappe 10 p. 100 de la population active, et pour ceux qui en souffrent, il est de plus en plus long. La durée moyenne du chômage est passée de 253 jours en mars 1981 à 314 jours en avril 1984, et les offres d'emploi en un an, de mai 1981 à mai 1983, ont diminué de 44 p. 100.

Ces résultats dramatiques de votre politique sont d'autant plus graves qu'ils sont en discordance avec les résultats de nos voisins. Dans l'ensemble de la communauté européenne, le chômage a augmenté de 5,9 p. 100 en un an, alors qu'en France la progression a été de 15 p. 100.

C'est le journal *L'Humanité* lui-même qui, le 25 juin écrivait : « Les salaires n'ont jamais si peu augmenté depuis 1970. Cela touche les travailleurs les plus mal rémunérés et les salariés qualifiés. Dans le même moment, l'emploi s'est considérablement rétréci. »

Un journal comme *Libération*, que l'on ne peut pas taxer de journal systématiquement favorable à l'opposition, écrivait le 17 mai : « Le chômage galope en France sur le rythme endiablé de 1 800 chômeurs supplémentaires par jour. »

L'activité du commerce diminue compte tenu de la hausse des prix. Les statistiques de l'I.N.S.E.E. prouvent qu'en un an la chute de l'activité commerciale a été de plus de 6 p. 100.

Les statistiques officielles elles-mêmes, alors que vous aviez promis que vous augmenteriez la richesse et le pouvoir d'achat, établissent qu'au premier trimestre 1984 la consommation des ménages a diminué.

Selon l'I.N.S.E.E., et *L'Humanité* du 25 juin 1984 le confirmait, le pouvoir d'achat des familles, toutes catégories confondues, s'est dégradé en 1983. On enregistre, selon l'I.N.S.E.E., le plus faible taux de croissance des salaires depuis 1970. On maintient tout juste le pouvoir d'achat des travailleurs les plus mal payés : smicards, manœuvres, O.S., alors qu'en 1981 François Mitterrand se fixait comme objectif un relèvement substantiel des bas salaires.

Pour les impôts payés par les ménages, la progression est extrêmement forte puisque, en pouvoir d'achat, la ponction a augmenté de 8 p. 100 en 1983. Et selon l'enquête du ministère des affaires sociales publiée le 19 juin 1984 — encore une source officielle — les ouvriers du niveau le plus bas ont connu, au cours du premier trimestre, une hausse du salaire horaire plus faible que celle des autres catégories, et nettement inférieure à la hausse des prix. C'est donc un échec dramatique en ce qui concerne l'emploi.

Echec dramatique aussi en ce qui concerne le maintien du pouvoir d'achat qui baisse, alors que le chômage augmente. Vous avez porté atteinte à l'indépendance de la France par un accroissement dramatique de la dette extérieure. Le déficit du commerce extérieur depuis mai 1981 atteint la somme énorme de plus de 171 milliards de francs.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Cela ne s'était jamais vu !

**M. Emmanuel Hamel.** Les statistiques du ministère des finances elles-mêmes établissent que, de la fin de l'année 1980 à la fin 1983 notre dette extérieure est passée de 122 à 451 milliards de francs, monsieur le Premier ministre. Et vous savez très bien que la commission sénatoriale d'enquête sur l'endettement extérieur de la France établissait que, le 6 avril 1984, notre dette vis-à-vis de l'étranger atteignait le chiffre terrible de 631 milliards de francs.

Tels sont les résultats de trois ans de votre gestion. Et le Sénat rappelait que l'endettement peut avoir pour conséquence qu'à partir de 1988 le service annuel de la dette sera de plus de 150 milliards de francs.

Par votre politique, non seulement vous ne parvenez pas à juguler le chômage, mais encore vous contribuez à son accroissement. Non seulement vous ne maintenez pas le pouvoir d'achat,

mais vous contribuez à sa diminution. Vous handicapez l'indépendance de la France par le gonflement dramatique de la dette extérieure. Rappelerais-je que le franc a été dévalué trois fois en trois ans ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Eh oui !

**M. Emmanuel Hamel.** Il fallait, il y a trois ans, 5,34 francs pour acheter un dollar. Aujourd'hui, il faut plus de 8,60 francs ! Et ce n'est pas simplement le dollar qui monte, c'est le franc qui s'affaiblit vis-à-vis de la quasi-totalité des autres monnaies.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ce n'est pas vrai !

**M. Emmanuel Hamel.** Dois-je rappeler qu'il fallait, il y a trois ans, 2,60 francs pour acheter un franc suisse et qu'il faut aujourd'hui 3,66 francs, qu'il fallait 2,37 francs pour acheter un mark contre plus de trois francs aujourd'hui ?

**M. Guy-Michel Chauveau.** Il faut lire les journaux de temps en temps !

**M. Emmanuel Hamel.** Parallèlement, la dette publique intérieure s'accroît dans des proportions énormes. Notre collègue Alphandéry rappelait tout à l'heure l'importance du déficit budgétaire de cette année, qu'il chiffrait aux alentours de 150 milliards.

**M. Bernard Poignant.** Parlez-nous de la presse !

**M. Emmanuel Hamel.** Pour les trois années 1981, 1982 et 1983, le déficit a dépassé au total 309 milliards de francs. La dette publique interne a plus que triplé en trois ans, atteignant, au 31 décembre 1983, 592 milliards, et elle a augmenté de plus de 60 milliards au cours du premier semestre de cette année.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ils préfèrent redécouper les cantons !

**M. Emmanuel Hamel.** Dette publique interne dramatique, dette publique externe que vous ne pouvez contester...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Si !

**M. Emmanuel Hamel.** ... trois dévaluations en trois ans, indépendance de la France compromise par l'importance de ses dettes qui atteignent un niveau tel que nous sommes désormais acculés à emprunter pour rembourser une partie de notre dette extérieure : quand on présente, monsieur le Premier ministre, un bilan de cette nature...

**M. le Premier ministre.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Emmanuel Hamel.** ... on écoute les appels d'un peuple qui vous demande de changer de politique, car celle que vous pratiquez est mauvaise. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Et c'est parce qu'elle est mauvaise que vous aboutissez à ces résultats. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ce n'est pas moi qui le dis. Dois-je vous rappeler cette sage parole d'Arlette Laguiller (*rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) : « Les hommes de gauche au pouvoir se déconsidèrent... mais surtout ils déconsidèrent les idées de gauche ».

**M. Didier Chouat.** Hamel trotskyste, on aura tout vu !

**M. Emmanuel Hamel.** Si cette citation ne vous convient pas, je pourrais également rappeler ce que M. André Bergeron, que tout le monde reconnaît comme empreint de sagesse, de souci d'équilibre et d'objectivité...

**M. André Soury.** Quelle alliance ! C'est complet !

**M. Emmanuel Hamel.** ... disait le 24 mars 1984 — vous en retrouverez le texte dans le n° 1790 de *F. O. Hebdo* : « S'agissant du risque de dégradation de l'emploi, je ne veux pas glisser dans le catastrophisme. Je veux seulement répéter que, sauf assouplissement de la politique économique nous irons mécaniquement, à la fin de l'année ou au début de 1985, vers les 3 millions de chômeurs. »

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et voilà ! Mais ils préfèrent redécouper les cantons !

**M. Emmanuel Hamel.** « C'est le signe moins partout ! » Ce n'est pas moi que le dis, c'est M. Krasucki.

Votre politique agricole — c'est le parti communiste lui-même qui l'affirme — met la charrue devant les bœufs.

Et si vous voulez un autre jugement objectif sur le résultat de votre politique...

**M. Guy-Michel Chauveau.** La conclusion !

**M. Emmanuel Hamel.** ... je vous rappellerai ce que M. Edmond Maire déclarait dans *L'Unité* du 1<sup>er</sup> juin.

**M. Jean Jarosz.** Qu'est-ce qu'il déclarait ?

**M. Emmanuel Hamel.** Il déclarait ceci, monsieur : « Tout le monde s'aperçoit maintenant qu'en fait, l'emploi est sacrifié. L'impératif des grands équilibres est menacé d'une façon non sélective. On a freiné globalement toute l'activité et tous les revenus par une politique très macro-économique. Résultat : nous sommes entrés dans un processus déflationniste. La montée du chômage et la baisse des revenus risquent de s'amplifier l'une l'autre et de faire boule de neige. »

Autrement dit, monsieur le Premier ministre, non seulement à chaque élection partielle ou presque, les électeurs vous montrent qu'ils sanctionnent votre politique, mais encore vos propres amis eux-mêmes vous adjurent d'en changer. MM. Bergeron, Maire et bien d'autres disent que vous vous trompez. Le drame, c'est que vous vous entêtez à persévérer dans une voie qui ne peut qu'approfondir la dette extérieure, accroître la dette intérieure, augmenter le chômage, diminuer le pouvoir d'achat.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Et diminuer l'inflation ! Il faut le dire aussi, mais cela vous fait mal !

**M. Emmanuel Hamel.** La censure que nous vous opposons aujourd'hui signifie que nous réprovoons votre attitude vis-à-vis du Sénat. Nous n'admettons pas que vous empêchiez l'opposition de faire son travail...

**M. André Soury.** Vous ne voulez pas le faire !

**M. Emmanuel Hamel.** ... que vous la museliez pour empêcher qu'au travers d'une discussion normale apparaissent aux yeux des Français le véritable caractère des lois que vous déposez.

Notre vote est d'autre part une sanction contre les résultats d'une politique que j'ai rappelée et dont tout le monde, hélas ! en France comme à l'étranger, sait qu'elle est synonyme d'échec, qu'elle affaiblit la France, qu'elle détériore son image de marque à l'extérieur et que, à l'intérieur de nos frontières, elle supprime l'espérance que, à tort, vous aviez fait naître. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sueur.

**M. Jean-Pierre Sueur.** Mesdames, messieurs, la présente motion de censure est une étape de plus dans la stratégie de l'opposition visant à créer, par l'abus des procédures, une crise artificielle, une guérilla parlementaire permanente dont elle espère tirer le profit.

**M. Jean Brocard.** Pseudo-démocrate !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Mais ce n'est pas impunément qu'on joue avec le feu, qu'on exacerbe les passions, qu'on attise les haines, les divisions entre Français...

**M. Charles Miossec.** Ça, c'est vrai ! Il est temps d'y penser !

**M. Jean-Louis Goasduff.** Mettez vos propos en pratique !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... que l'on s'essouffle à courir sans relâche après M. Le Pen, comme si toujours plus nombreux étaient ceux qui semblent se réveiller chaque matin en craignant de n'être pas assez à droite depuis les dernières élections européennes. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Le Pen,** vous cherchez maintenant, mesdames, messieurs de l'opposition, et vous le dites, à le concurrencer sur son propre terrain, et parfois même à le dépasser. Nous vous disons, une fois de plus, que c'est peine perdue. M. Le Pen est imbattable sur son propre terrain, et ceux qui, dans l'opposition, ont choisi de se mesurer à lui sur ce terrain sont déjà ses complices, sont déjà ses alliés ; ils lui facilitent la tâche. On ne défend jamais la liberté en mettant ses pas dans les pas de certaines gens. C'est l'une des raisons — mais ce n'est pas la seule — pour laquelle votre discours sonne terriblement faux aujourd'hui.

Comment voulez-vous que les jeunes de ce pays s'intéressent à la politique si, sans cesse, vous vous employez, comme vous le faites depuis des semaines, à dévoyer le débat et à construire un jeu politique totalement artificiel où les journées se perdent — combien en avons-nous perdues ? — dans le flot des rappels au règlement, des amendements répétitifs. Nous avons vu que les sénateurs de l'opposition eux-mêmes étaient gênés devant les pratiques de certains d'entre vous.

**M. Serge Charles.** Oh !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Comment réconcilier la société politique et la société tout court avec de telles méthodes ? Tout cela est grave. Ceux qui bafouent le Parlement, c'est-à-dire l'institution qui, par définition, incarne les libertés républicaines, ne le font jamais impunément.

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est vous qui le faites !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ils espèrent recueillir les fruits de la stratégie de l'obstruction, mais ces fruits seront amers, car jamais dans ce débat l'opposition n'apparaît comme porteuse d'un projet. Ce qui en ressort, après des heures et des heures de débat, et encore après les discours que nous venons d'entendre, c'est simplement, mesdames, messieurs, que vous n'avez pas de projet alternatif à présenter à notre pays.

**M. Marc Lauriol.** C'est vous qui le dites !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Pourquoi pratiquez-vous l'obstruction ? Parce que c'est finalement, une sorte de nihilisme et que si nous savons très bien ce soir ce que vous refusez — nous le savions d'ailleurs depuis longtemps — nous ne savons toujours pas ce que vous proposez pour aider notre pays à sortir de la crise.

**M. Albert Brocard.** Vous, c'est pire !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Le principal message que vous nous avez délivré aujourd'hui, c'est votre incapacité à offrir une alternative. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

D'ailleurs, quand on recherche ce que vous critiquez, exactement, précisément, dans l'action du Gouvernement, on voit que votre discours devient de plus en plus court et approximatif. S'agit-il de censurer l'action internationale de ce gouvernement ? Certes non. S'agit-il de censurer l'action européenne ? M. Barre en a fort bien parlé. S'agit-il de censurer l'action menée en faveur de la baisse de l'inflation ? En trois ans, nous sommes revenus de 14 à 7 p. 100 !

**M. Albert Brocard.** Et le différentiel avec les pays étrangers ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** S'agit-il de censurer l'action en faveur du commerce extérieur ?

**M. Albert Brocard.** Sûrement !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Etes-vous mécontents, messieurs, que suite à l'action du Gouvernement, les entreprises françaises aient vu leur excédent brut d'exploitation augmenter de 17 p. 100 en 1983 ?

**M. Jean-Louis Goasduff.** Elles sont toutes en faillite !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Etes-vous mécontents que l'épargne des entreprises se soit accrue de 31 p. 100 au cours de cette même année 1983 et que, en trois ans, le Gouvernement ait transféré 60 milliards de francs vers l'investissement des entreprises ? Etes-vous mécontents que, suite à ces multiples mesures, les entreprises se trouvent aujourd'hui en condition d'investir ?

**M. Albert Brochard.** Allez dire cela aux chefs d'entreprise !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ce ne sera pas la faute du Gouvernement si elles ne le font pas !

**M. Christian Bergelin.** Vous ne savez pas ce que c'est qu'une entreprise !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Bien sûr, vous n'êtes pas mécontents de tout cela. Il est d'ailleurs très intéressant de lire les appréciations positives sur l'évolution de notre économie qui émanent des experts étrangers, ceux de l'O.C.D.E., de la Banque mondiale ou du F.M.I., que vous semblez être les seuls parfois à ne pas entendre.

Cette focalisation extraordinaire sur deux projets de loi, cette immense mise en scène sur de prétendues atteintes aux libertés ne trahit-elle pas finalement le vide de vos propositions, l'absence de vos alternatives ? Peut-être traduit-elle aussi autre chose, qui a souvent été l'apanage de la droite dans le passé et qui est le recours aux forces de l'irrationnel, de la peur, bref à ces fantasmes sur lesquels la droite a si souvent appuyé son pouvoir au cours du passé.

Vous savez que le projet de loi sur la presse ne contient que des mesures qui existent déjà ailleurs et qui, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Suède, en République fédérale d'Allemagne, sont considérées comme des garanties de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Vous le savez, mais vous ne le dites pas. Vous faites semblant de ne pas le savoir parce que vous pensez qu'en agitant le mot « liberté » vous allez réussir à réveiller de vieilles peurs et de vieux fantasmes.

**M. Bernard Poignant.** Ils sont sourds et aveugles !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Tout à l'heure, l'un d'entre vous a prétendu que nous voudrions l'étatisation universelle. C'est l'exacte contraire de ce que nous faisons, mais c'est l'exacte description de son propre fantasme !

Vous ne cessez de nous renvoyer cette caricature de la caricature d'un mauvais socialisme qui est le contraire de ce que nous faisons. Que je sache, la décentralisation, c'est nous !

**M. Jean-Guy Branger et M. Charles Haby.** Et les moyens ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Les libertés individuelles et collectives considérablement accrues, c'est encore nous...

**M. Marc Lauriol.** Non ! c'est la droite !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... de même que les libertés économiques nouvelles données dans les entreprises aux travailleurs, mais données pour que les entreprises, désormais, investissent.

**M. Serge Charles.** Et le chômage ?

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il n'y aura bientôt plus d'entreprises !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Pour ce qui est de l'enseignement, vous savez, parce que nous l'avons tant dit que vous n'avez pas pu ne pas l'entendre, que le projet ne met en rien en cause la liberté de choix de l'école par les parents. Mais la réalité du texte, et c'est là qu'est le problème, n'est pas ce qui vous intéresse.

**M. Marc Lauriol.** Si, justement !

**M. Jean-Pierre Sueur.** Ce qui vous intéresse, c'est de parler de l'étatisation des cerveaux, même si cela n'a strictement rien à voir avec le projet...

**M. Marc Lauriol.** Si, cela a à voir !

**M. Jean-Pierre Sueur.** ... parce que cela vous arrange. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

S'agissant de la titularisation des maîtres, j'ai rencontré dans ma circonscription certains manifestants du 24 juin dernier.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Vous y étiez ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Je leur ai dit en substance ceci : je vais vous lire une pirase du ministre compétent sur la titularisation : « Le régime qui sera fait aux professeurs sera donc à la fois libéral, puisque, en tout état de cause, ils resteront libres de décider de leur sort, et généreux, puisqu'il leur ouvre les avantages de la fonction publique. Ainsi, c'est un enseignement public qui est donné au sein d'un enseignement privé ».

Et tous mes interlocuteurs, sans aucune exception, m'ont répondu : c'est justement contre des phrases comme celles-là que nous avons manifesté le 24 juin.

Or, vous le savez tous, mes chers collègues, ces deux phrases sont signées Michel Debré. Elles se rapportent à une loi qui a été votée depuis longtemps, et je suis persuadé que la plupart des manifestants de l'autre jour se seraient élevés de la même manière contre la loi Debré pour peu qu'on ait éveillé à l'époque les mêmes fantasmes que vous vous êtes employés à faire renaître ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Roger Corrèze.** Vous prenez les Français pour des imbéciles ?

**M. Marc Lauriol.** Comme nous sommes puissants ! Nous l'ignorons !

**M. Jean-Pierre Sueur.** La vérité, mes chers collègues, c'est que l'opposition défend, au nom de la liberté, des privilèges et des intérêts. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) La vérité, c'est qu'elle refuse très souvent le recours à la raison, qui consiste d'abord à lire les textes, à les prendre pour ce qu'ils sont. En matière d'enseignement, c'est particulièrement grave !

L'irrationnel que l'on cherche à développer, à exploiter ici et ailleurs au nom de prétendues atteintes aux libertés, rejoint et conforte, et ce n'est pas un hasard, cet autre irrationnel que soutient et défend M. Le Pen.

**M. Roger Corrèze.** Et Marchais ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Deux formes d'irrationnel, si j'ose dire, se donnent la main. C'est pour cela, mesdames, messieurs de l'opposition, que nous nous opposons à votre motion de censure, non pas en raison de son libellé, mais parce qu'elle signifie que vous avez choisi de dégrader la politique en choisissant l'irrationnel. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** C'est vous qui choisissez l'irrationnel !

**M. le président.** La parole est à M. Emmanuel Aubert.

**M. Emmanuel Aubert.** Monsieur le Premier ministre, le mercredi 4 juillet, à seize heures, dans cet hémicycle, votre secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication tentait de nous convaincre, dans une intervention encore plus embarrassée qu'à l'accoutumée, que le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, auquel vous avait autorisé le matin même le Président de la République, n'était qu'« aléatoire ». Il ne dépendait, à l'entendre, que du mauvais ou du bon vouloir de l'opposition.

**M. Marc Lauriol.** Comme si c'était nous qui décidions !

**M. Emmanuel Aubert.** Mais, monsieur le Premier ministre, est-ce que le Président de la République, vous-même ou vos ministres aviez pu envisager un seul instant que cette menace indigne ferait taire l'opposition nationale ? (*Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Que l'on sache, la discussion parlementaire avait repris normalement son cours et elle serait, à l'heure où je parle — heureusement pour vous, malheureusement pour la démocratie et pour la liberté — sur le point de se terminer.

Mais tel n'était pas votre but.

Conformément à votre stratagème, le jeudi 5 juillet à seize heures, comme nous en avions d'ailleurs été prévenus par des sources généralement bien informées proches de Matignon, vous demandiez avec force grandiloquence l'application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution qui nous imposait quatre jours de silence avant le silence définitif. Ainsi donc, il est manifeste, et il faut que tous les Français le sachent, que toute mise en scène qui passait par l'intimidation et le chantage n'était en réalité que la recherche d'un alibi.

C'est, le savez-vous, monsieur le Premier ministre, la septième fois en trois ans que vous avez recours à cette procédure tant décriée par vos chantages, par vous-même et par les vôtres ? Elle n'avait été utilisée, pendant les vingt-deux ans précédents, que quinze fois, et jamais pour des textes mettant en cause les libertés, jamais pour faire taire l'opposition.

En effet, dans l'esprit de la Constitution, l'article 49, alinéa 3, est institué pour regrouper la majorité sur un texte difficile et nullement pour faire taire l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Marc Lauriol.** Très juste !

**M. Emmanuel Aubert.** Vous aviez un autre moyen pour arriver à maintenir votre texte sans pour autant empêcher l'opposition de s'exprimer légitimement : c'était l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, c'est-à-dire le vote bloqué.

Mais vous faites à l'égard du vote bloqué un complexe de frustration qui, avec d'autres raisons, vous empêche de l'utiliser. Vous n'avez plus d'autre recours que l'article 49, alinéa 3. Il ne s'agit plus seulement, en effet, de faire jouer la seule caution qui vous reste, une majorité numérique à l'Assemblée nationale, il vous faut encore faire taire l'opposition parlementaire dont vous savez qu'elle exprime tous les jours d'avantage la voix de la majorité des Français. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Si encore vous nous proposiez des textes de gestion courante. Mais, monsieur le Premier ministre, l'avènement à tout prix du socialisme à la française impose-t-il que, sur des textes essentiels pour les libertés, soient muselés aussi bien la voix du peuple, puisque vous refusez de vous y soumettre par une des procédures offertes par la Constitution, que la voix de l'opposition parlementaire, puisque vous avez recours au 49-3 ?

Aujourd'hui, il s'agit de museler la voix de la presse, comme vous l'avez d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, fait très courageusement tout à l'heure, en vous permettant de juger le contenu des journaux : cela nous montre bien vos arrière-pensées. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Madelin.** Eh oui !

**M. Emmanuel Aubert.** Texte contre la presse, inspiré à l'origine par un ostracisme forcené à l'égard d'un groupe de presse qui soutient l'opposition.

Texte dont la mécanique crée une irréversible entrave au libre développement de la presse nationale, et ceci d'autant plus qu'il néglige le problème de l'aide de l'Etat à la presse.

Mais, enfin et surtout, texte scélérat puisqu'il institue l'autorisation préalable et donne ainsi des pouvoirs exorbitants au Gouvernement.

Texte, pour cette raison même, anticonstitutionnel.

Est-il sain, dans ces conditions, que le pouvoir socialiste écarte d'un revers de main les critiques et propositions constructives du Sénat et se refuse à les faire examiner sérieusement par l'Assemblée nationale ?

Que n'avons-nous entendu la semaine dernière, monsieur le Premier ministre, de la bouche d'un de vos ministres ou de porte-parole du groupe socialiste, contre la Haute assemblée, cette Haute assemblée dont, en d'autres temps, vous ne saviez comment célébrer assez la sagesse, tant il est vrai que tout ce qui s'oppose, à un moment donné, à votre démarche idéologique, à vos prises de position conjoncturelles et à vos certitudes vous est proprement insupportable !

Le spectacle que M. Forni, pourtant président de la commission des lois, et vous-même, monsieur le Premier ministre, Premier ministre du gouvernement de la France, venez de nous donner tout à l'heure, en apporte un témoignage supplémentaire.

Que vous, monsieur le Premier ministre, qui vous prétendez républicain, osiez mettre en cause la qualité de démocrate des représentants de la nation, de tout un groupe parlementaire, traduit tristement votre immense désarroi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Votre impatience, votre intolérance sont d'autant plus exacerbées que s'accroissent jour après jour les témoignages de vos échecs, le constat de vos contradictions, et que vous sentez s'ébranler les fondements de votre légitimité. « On nous jugera à nos actes », affirmiez-vous dans l'euphorie de l'année 1981 dans cet hémicycle.

**M. Charles Miossec.** C'est fait !

**M. Emmanuel Aubert.** Mais ce jugement même, au fur et à mesure qu'il s'exprime sans ambiguïté au plus profond de la nation, et, tout récemment encore, les 17 et 24 juin dernier, vous le récusez en prétendant l'ignorer.

Sourd à tout ce qui l'entoure, imbu de ses certitudes, qui varie d'ailleurs au fil des changements de cap, le pouvoir socialiste poursuit inlassablement son objectif, sans se soucier de l'opinion des Françaises et des Français.

Il est du devoir de l'opposition nationale au Parlement de vous dire et de vous redire sans relâche — et vous ne nous ferez pas taire — que vous n'avez pas le droit d'aller plus loin dans la transformation socialiste de la société, et encore moins dans la remise en cause des libertés, sans avoir renouvelé, dans le cadre des possibilités offertes par la Constitution, le contrat de confiance avec le peuple français. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Dissolution !

**M. Emmanuel Aubert.** Dans ce contexte, au-delà des procédures et même du texte en cause, notre vote de censure, monsieur le Premier ministre, messieurs du Gouvernement, mesdames, messieurs de la majorité, revêt un caractère particulièrement grave et solennel.

Parce qu'il est à bout de souffle, parce qu'il se sent désavoué, votre pouvoir en rajoute. Après le discours d'Aurillac, nous venons d'en avoir à l'instant une nouvelle preuve.

Vous avez entrepris la radicalisation de votre politique et, par là même, vous creusez chaque jour davantage le fossé qui vous sépare des Français. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés, comme ils l'ont annoncé tout à l'heure, les députés communistes rejettent la motion de censure.

**M. Pierre Mauger.** C'est une surprise !

**Mme Muguette Jacquaint.** Ce vote tient à une raison essentielle : nous sommes résolument pour la liberté de la presse. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mauger.** Quelle cabriole !

**Mme Muguette Jacquaint.** Notre pays s'est engagé depuis 1981 dans la voie de l'élargissement des libertés et de l'approfondissement de la démocratie.

**M. Roger Corrèze.** C'est la meilleure !

**Mme Muguette Jacquaint.** La presse écrite, notamment la presse d'opinion et d'information politique et générale, concourt éminemment au pluralisme.

**M. Yves Lancien.** Ce sont des « humanistes ». (*Sourires.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Assurer et renforcer le pluralisme de la presse, c'est assurément développer le débat d'idées en France et avancer dans la voie du progrès et de la justice.

Mettre un terme à la concentration de la presse écrite...

**M. Jean Foyer.** Sauf la vôtre !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... c'est assurément permettre au pluralisme de se développer, d'autant que des moyens nouveaux seront dégagés pour aider la presse en difficulté...

**M. Charles Miossec.** La presse communiste !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... la presse pauvre, c'est-à-dire la presse d'opinion.

Nous avons dit à plusieurs reprises combien la presse remplissait une fonction d'intérêt général, et que, à ce titre, ce n'était pas une marchandise comme une autre.

Les fondements juridiques de la presse, issus, à chaque fois, de grandes luttes pour la liberté de la presse, avaient pris cet élément fondamental en compte. De la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen à la loi de 1881 et à l'ordonnance de 1944, la volonté majoritaire du pays a été de veiller à séparer le pouvoir de l'argent de la presse écrite et de mettre en avant le libre choix du lecteur, c'est-à-dire du citoyen, de lire le journal au contenu de son choix.

Pour cette raison essentielle, nous ne voterons donc pas la censure.

Pour autant, la campagne haineuse de la droite, pour défendre le pouvoir de l'argent, qui étrangle la presse écrite, doit être dénoncée.

Se drapant subitement des libertés, la droite cherche à faire accroître l'idée que la liberté de la presse est menacée, et plus généralement, toutes les libertés. (*Mouvements divers.*)

J'ai écouté tout à l'heure M. Couve de Murville...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Un homme sage s'il en est !

**Mme Muguette Jacquaint.** ... évoquer les parents, en disant : « Ne touchez pas à nos enfants ! » Eh bien ! messieurs, allez donc voir M. Pineau-Valencienne, qui tient aujourd'hui en otages plusieurs milliers de salariés, et, avec eux, tout l'avenir de leurs enfants ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**A. Pierre Mauger.** C'est la faute à Mauroy !

**M. Guy Ducoloné.** Il ne faut pas toucher aux gosses de riches !

**Mme Muguette Jacquaint.** Singulièrement, c'est remettre en cause les choix majoritaires des Français, c'est remettre en cause les institutions — les débats nous l'ont bien montré — et c'est vouloir empêcher le pluralisme, la démocratie. Bref, c'est vouloir restreindre encore la liberté de la presse, qui, pendant si longtemps, a reçu des coups de la droite.

En déposant sa motion de censure, la droite est bien dans la même veine profondément réactionnaire.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Ce sont les communistes qui nous donnent des leçons de liberté maintenant ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Les députés communistes repoussent la censure. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

#### Vote sur la motion de censure.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre O.*)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mme et MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mme et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-neuf heures cinquante-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu. — Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures dix.*)

(*M. Jean Natiez remplace M. Louis Mermaz au fauteuil présidentiel.*)

#### PRESIDENCE DE M. JEAN NATIEZ,

##### vice-président.

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer au quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue.

Elle sera reprise vers vingt heures vingt-cinq.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt heures vingt.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure .....	246
Pour l'adoption .....	159

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

— 2 —

#### ENTREPRISES DE PRESSE

**M. le président.** A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en deuxième lecture, le projet de loi tendant à garantir la liberté de la presse et son pluralisme, à assurer la transparence financière des entreprises de presse et à favoriser leur développement, modifié par les amendements n° 1 et 2 adoptés par l'Assemblée nationale, par les amendements n° 3 à 74, 419 et 420, 75 à 88, 89 et le sous-amendement n° 421, les amendements n° 90, 422, 92 et 93.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je tiens à remercier l'Assemblée nationale d'avoir rejeté la motion de censure. Ainsi, ce projet de loi est adopté par une large majorité de l'Assemblée, après un long débat. Le Gouvernement se félicite de cette nouvelle marque de confiance.

— 3 —

## STATUT DE LA NOUVELLE CALEDONIE ET DEPENDANCES

Communication relative à la désignation  
d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 10 juillet 1984.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 12 juillet 1984, douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 4 —

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI REJETE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances adopté par l'Assemblée nationale et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en première lecture par le Sénat au cours de sa séance du 10 juillet 1984.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le n° 2034, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 5 —

## DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

M. le président. Les membres de l'Assemblée seront informés dès que possible de la date et de l'heure de la prochaine séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

## ERRATA

I. — Au compte rendu intégral  
de la deuxième séance du 5 juillet 1984.

## PRESSE

Page 4089, 1<sup>re</sup> colonne, 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « et de la diffusion »,

**Lire :** « et la diffusion ».

Page 4090, 2<sup>e</sup> colonne, article 19, 3<sup>e</sup> alinéa, dans la 4<sup>e</sup> ligne de cet alinéa :

**Au lieu de :** « articles 198 septies du code général des impôts »,

**Lire :** « articles 298 septies du code général des impôts ».

Page 4091, 2<sup>e</sup> colonne, article 32, au début de cet article :

**Au lieu de :** « qui sera soustrait »,

**Lire :** « qui se sera soustrait ».

Page 4092, 1<sup>re</sup> colonne, article 39, au début de cet article :

**Au lieu de :** « Les articles 1<sup>er</sup>, 3, 4, 5, 6, 11... »,

**Lire :** « Les articles 1<sup>er</sup>, 3, 4, 5, 6, 9, 11... ».

II. — Au compte rendu intégral  
de la deuxième séance du 28 juin 1984.

## DROITS D'AUTEUR

Page 3853, 1<sup>re</sup> colonne, amendement n° 67 :

**Au lieu de :** « ... loi du 27 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle », à la fin de cet amendement,

**Lire :** « ... loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ».

III. — Au compte rendu intégral  
de la deuxième séance du 29 juin 1984.

## SPORT

Page 3887, 1<sup>re</sup> colonne, article 26 bis :

**Lire** ainsi le début de la deuxième ligne du premier alinéa de cet article : « ... physiques et sportives composé de toutes les parties... »,

Page 3887, 2<sup>e</sup> colonne, article 28 bis, à la fin du dernier alinéa de cet article :

**Au lieu de :** « intégralité physique »,

**Lire :** « intégrité physique ».

## S. E. I. T. A.

Page 3888, 1<sup>re</sup> colonne, à la fin du 4<sup>e</sup> alinéa de la lettre du Premier ministre :

**Au lieu de :** « ... (n° 2222, 2247) »,

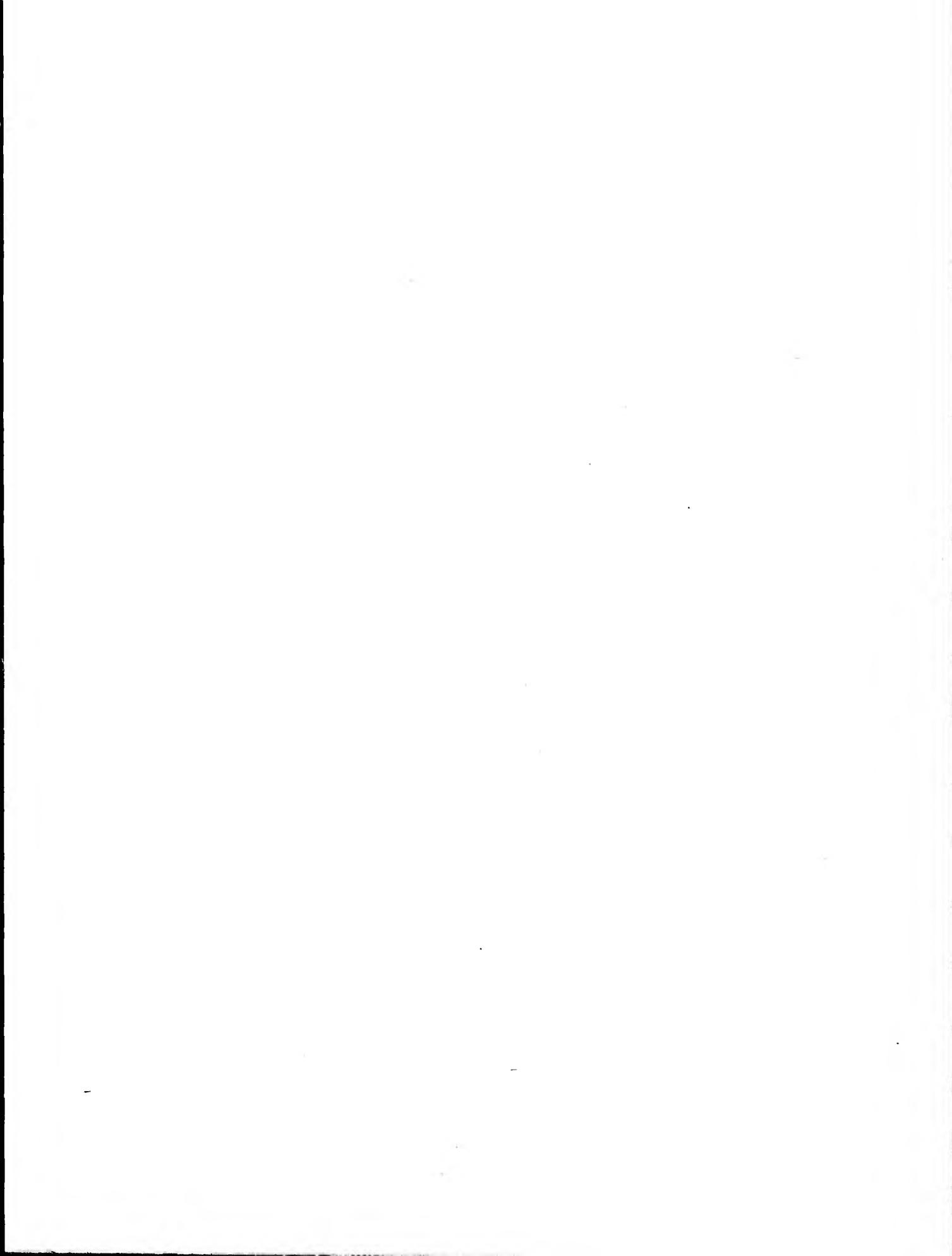
**Lire :** « ... (n° 2274, 2275) ».

## DROITS D'AUTEUR

Page 3905, 1<sup>re</sup> colonne, 3<sup>e</sup> alinéa :

**Au lieu de :** « 4° La parole, le pastiche... »,

**Lire :** « 4° La parodie, le pastiche... ».



# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## Séance du Mardi 10 Juillet 1984.

### SCRUTIN (N° 719) (Public à la tribune.)

Sur la motion de censure déposée par MM. Gaudin, Labbé et 106 de leurs collègues en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution au cours de la discussion du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement, en deuxième lecture. (Résultat du pointage.)

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure ..... 246

Pour l'adoption ..... 159

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

MM.  
Alphandery.  
André.  
Ansquer.  
Aubert (Emmanuel).  
Aubert (François d').  
Audinot.  
Bachelet.  
Barnier.  
Barre.  
Barrot.  
Bas (Pierre).  
Baudouin.  
Baumel.  
Bayard.  
Bégault.  
Benouville (de).  
Bergelin.  
Bigard.  
Birraux.  
Blanc (Jacques).  
Bourg-Broc.  
Bouvard.  
Branger.  
Brial (Benjamin).  
Briane (Jean).  
Brocard (Jean).  
Brocard (Albert).  
Caro.  
Cavaillé.  
Chaban-Delmas.  
Charlé.  
Charles (Serge).  
Chasseguet.  
Chirac.  
Clément.  
Cointat.  
Corrèze.  
Cousté.  
Couve de Murville.  
Daillet.  
Dassault.  
Debré.  
Delatre.  
Delfosse.  
Deniau.  
Deprez.  
Desanlis.  
Dominati.  
Doussef.  
Durand (Adrien).  
Durr.  
Esdraas.  
Falala.  
Fèvre.

Fillon (François).  
Fontaine.  
Fossé (Roger).  
Fouchler.  
Foyer.  
Frédéric-Dupont.  
Fuchs.  
Galley (Robert).  
Gantier (Gilbert).  
Gascher.  
Gaslines (de).  
Gaudin.  
Geng (Francis).  
Gengenwin.  
Gissingier.  
Goasduff.  
Godefroy (Pierre).  
Godfrain (Jacques).  
Gorse.  
Goulet.  
Grussenmeyer.  
Guichard.  
Haby (Charles).  
Haby (René).  
Hamel.  
Hamelin.  
Mme Harcourt  
(Florence d').  
Harcourt  
(François d').  
Mme Hauleclocque  
(de).  
Hunault.  
Inchauspé.  
Julia (Didier).  
Kaspereit.  
Kergueris.  
Koehl.  
Krieg.  
Labbé.  
La Combe (René).  
Lafleur.  
Lanclen.  
Lauriol.  
Léotard.  
Ligot.  
Lipkowski (de).  
Madelin (Alain).  
Marcellin.  
Marcus.  
Masson (Jean-Louis).  
Mathieu (Gilbert).  
Mauger.  
Maujouan du Gasset.

Mayoud.  
Médeclin.  
Mébaignerle.  
Messmin.  
Messmer.  
Mesire.  
Micaux.  
Millon (Charles).  
Miossec.  
Mme Missoffe.  
Mme Moreau  
(Louise).  
Narquín.  
Noir.  
Nungesser.  
Ornano (Michel d').  
Paccou.  
Perbet.  
Péricard.  
Pernio.  
Perrut.  
Petit (Camille).  
Peyrefitte.  
Pinte.  
Pons.  
Préaumont (de).  
Proriol.  
Raynal.  
Richard (Lucien).  
Rigaud.  
Rocca Serra (de).  
Rocher (Bernard).  
Rossinot.  
Royer.  
Sablé.  
Salmon.  
Santonl.  
Sautler.  
Séguin.  
Seitlinger.  
Sergheraert.  
Soisson.  
Sprauer.  
Sfaal.  
Stirn.  
Tiberi.  
Tranchant.  
Valleix.  
Vivien (Robert-  
André).  
Vuillaume.  
Wagner.  
Weisenhorn.  
Wolff (Claude).  
Zeller.

#### Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Ansquer à M. Perbet.  
Audinot à M. Madelin (Alain).  
Barnier à M. Miossec.  
Barre à M. Gaudin.  
Bas (Pierre) à M. La Combe (René).  
Baudouin à M. Doussef.  
Bégault à M. Brocard (Albert).  
Benouville (de) à M. Mauger.  
Blanc (Jacques), à M. Durand (Adrien).  
Bourg-Broc à M. Inchauspé.  
Brial (Benjamin) à M. Lanclen.  
Cavaillé à M. Pinte.  
Chirac à M. Labbé.  
Dassault à M. Guichard.  
Delfosse à M. Briane (Jean).  
Deprez à M. Fèvre.  
Dominati à M. Haby (René).  
Durr à M. Grussenmeyer.  
Falala à M. Lauriol.  
Fillon (François) à M. Tranchant.  
Fontaine à M. Kaspereit.  
Fossé (Roger), à M. Delatre.  
Frédéric-Dupont à M. Julia (Didier).  
Fuchs à M. Mesmin.  
Galley (Robert) à M. Messmer.  
Gantier (Gilbert) à M. Hamel.  
Gascher à M. Chasseguet.  
Gaslines (de) à M. Chaban-Delmas.  
Gengenwin à M. Daillet.  
Gissingier à M. Rocher (Bernard).  
Godefroy (Pierre) à M. Bachelet.  
Godfrain (Jacques), à M. Paccou.  
Gorse à M. Couve de Murville.  
Hamelin à M. Peyrefitte.  
M<sup>me</sup> Harcourt (Florence d') à M. Branger.  
MM. Harcourt (François d') à M. Kergueris.  
Hunault à M. Sablé.  
Koehl à M. Bayard.  
Lafleur à M. Charlé.  
Ligot à M. Brocard (Jean).  
Marcellin à M. Bouvard.  
Marcus à M. Richard (Lucien).  
Masson (Jean-Louis) à M. André.  
Médeclin à M. Cointat.  
Mestre à M. Aubert (François d').  
Millon (Charles) à M. Micaux.  
M<sup>me</sup> Moreau (Louise) à M. Geng (Francis).  
MM. Narquin à M. Deniau.  
Ornano (Michel d') à M. Léotard.  
Péricard à M. Cousté.  
Petit (Camille) à M. Charles (Serge).  
Raynal à M. Tiberi.  
Rocca Serra (de) à M. Goasduff.  
Rossinot à M. Rigaud.  
Royer à M. Fouchier.  
Salmon à M. Foyer.  
Santonl à M. Goulet.  
Séguin à M. Aubert (Emmanuel).  
Seitlinger à M. Caro.  
Sergheraert à M. Sprauer.  
Stirn à M. Lestas.  
Valleix à M. Pons.  
Vivien (Robert-André) à M. Lipkowski (de).  
Vuillaume à M. Bergelin.  
Wagner à M. Corrèze.  
Weisenhorn à M. Krleg.  
Wolff (Claude) à M. Perrut.  
Zeller à M. Stasi.

## ANALYSE DU SCRUTIN

**Groupe socialiste (282) :**

N'ont pas participé au scrutin : 282.

**Groupe R. P. R. (89) :**

Pour : 88 ;

N'a pas participé au scrutin : 1 : M. Toubon.

**Groupe U. D. F. (62) :**

Pour : 62.

**Groupe communiste (44) :**

N'ont pas participé au scrutin : 44.

**Non-inscrits (14) :**

Pour : 9 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Royer, Sablé, Sergheraert, Stirn ;

N'ont pas participé au scrutin : 5 : MM. Drouin, Juventin, Malgras, Pidjot, Schiffler.

**Mise au point au sujet du présent scrutin.**

M. Toubon a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

**Mises au point au sujet de votes.**

A la suite du scrutin n° 711 sur l'amendement n° 140 de M. François d'Aubert avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement (deuxième lecture). (La presse est indépendante de l'Etat.) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 4 juillet 1984, p. 4016), MM. Audinot, Branger, Hunault, Royer et Sergheraert, portés comme « ayant voté contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin n° 712 sur l'amendement n° 136 de M. François d'Aubert avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement (deuxième lecture). (L'activité dans le domaine de la presse ne peut dépendre d'une quelconque autorisation.) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 4 juillet 1984, p. 4017), MM. Audinot, Branger, Hunault, Royer et Sergheraert, portés comme « ayant voté contre », ainsi que M. Stirn, porté comme « s'étant abstenu volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin n° 713 sur l'amendement n° 138 de M. François d'Aubert avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement (deuxième lecture). (Les entreprises de presse ne doivent subir aucune entrave pour leur approvisionnement en papier, pour la fabrication, le transport et la distribution de leurs publications.) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 4 juillet 1984, p. 4019), M. Stirn, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin n° 714 sur l'amendement n° 139 de M. François d'Aubert avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement (deuxième lecture). (La presse n'est pas un service public.) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 4 juillet 1984, p. 4020), M. Stirn, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

A la suite du scrutin n° 715 sur l'amendement n° 193 de M. Alain Madelin avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement (deuxième lecture). (L'imprimerie et la librairie sont libres.) (*Journal officiel*, Débats A. N., du 4 juillet 1984, p. 4021), M. Stirn, porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

**Erratum**

Au *Journal officiel*, *Débats Assemblée nationale*, du 4 juillet 1984, p. 4018.

Dans le scrutin n° 712 sur l'amendement n° 136 de M. François d'Aubert avant l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi garantissant la liberté de la presse et son pluralisme, assurant la transparence financière des entreprises de presse et favorisant leur développement (deuxième lecture). (L'activité dans le domaine de la presse ne peut dépendre d'une quelconque autorisation.) C'est par suite d'une erreur typographique que figurent dans la liste des députés ayant voté « contre » MM. Gastines (de), Geng (Francis), Gengenwin, Glssinger, Goasduff, Godefroy (Pierre), Godfrain (Jacques), Gorse, Goulet, Grussenmeyer, Guichard, Haby (Charles), Haby (René), Hamel, Hamelin, Mme Harcourt (Florence d'), M. Harcourt (François d'), Mme Hauteclouque (de), MM. Inchauspé, Julia (Didier), Kaspereit, Kergueris, Koehl, Krieg, Labbé, La Combe (René), Laffleur, Lancien, Lauriol, Léotard, Lestas, Ligoit, Lipkowski (de), Madelin (Alain), Marcellin, Marcus, Masson (Jean-Louis), Mathieu (Gilbert), Mauger, Maujouan du Gasset, Mayoud, Médecin, Méhaignerie, Mesmin, Messmer.

En réalité, ils avaient voté pour et leurs noms doivent être rétablis dans la liste des députés ayant voté « pour ».

## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	<b>DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39  TÉLEX ..... 301176 F DIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
Débats :				
03	Compte rendu.....	100	613	
33	Questions .....	100	613	
Documents :				
07	Série ordinaire .....	659	1 232	
27	Série budgétaire .....	170	265	
<b>Sénet :</b>				
05	Compte rendu.....	92	320	
35	Questions .....	92	320	
09	Documents .....	659	1 183	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **2,40 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

